FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDEE
PAR LA **DREAL**
LE 02/03/2023

AMENAGEMENT DE BAIX-LOGIS-NEUF

Passe à poissons de la Drôme

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

L'énergie au cœur des territoires

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE....3

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR....4

1 - Présentation du dragage....4

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention....4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône....7
1-3 - Surveillance et en entretien des ouvrages de franchissement pour la faune....7
1-4 - Données techniques sur les travaux....8
1-5 - Gestion des espèces végétales invasives....10

2 - Caractérisation physico-chimique....12

2-1 - Eau....12

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments....13

3-1 - Exposé détaillé des enjeux....16
3-1-1 - Enjeux environnementaux....16
3-1-1-1 Description du site....16
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences....18
3-1-1-3 Enjeux piscicoles....29
3-1-1-4 Espèces protégées....32
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires....33
3-1-2 - Enjeux économiques....37
3-1-3 - Enjeux sociaux....38
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques....38
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR....39

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .40

5 - Surveillance du dragage....41

Fiche d'incidence valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée ☒
Opération d'urgence (art 3.1) ☐
Opération non programmée (demande exceptionnelle – art 3.1) ☐

N° d'opération : DRI 23-004

Unité émettrice : Direction Territoriale Rhône Saône Isère

Chute : Baix-Le-Logis-Neuf

Département : DROME (26)

Communes : Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme.

Localisation (PK) : PK 131.500 Rive Gauche du Bas-Rhône

Situation : Seuil de la Drôme

Motif du dragage :
* Entretien chenal de navigation ☐
* Non-aggravation des crues ☐
* Entretien des ouvrages et zones de servitudes ☒

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (cf. § 3.2)
Juillet à novembre pour le scénario 1.
Janvier à février et septembre à décembre pour le scénario 2.
Toute l'année sauf de mars à mai pour le scénario 3.

Date prévisionnelle de début de travaux :
A compter de la date de validation en 2023

Date prévisionnelle de fin de travaux :
Cinq années après la date d'autorisation

Durée prévisionnelle des travaux :
0.5 jours (scénario 3) à 3 ou 4 jours (scénario 1)

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

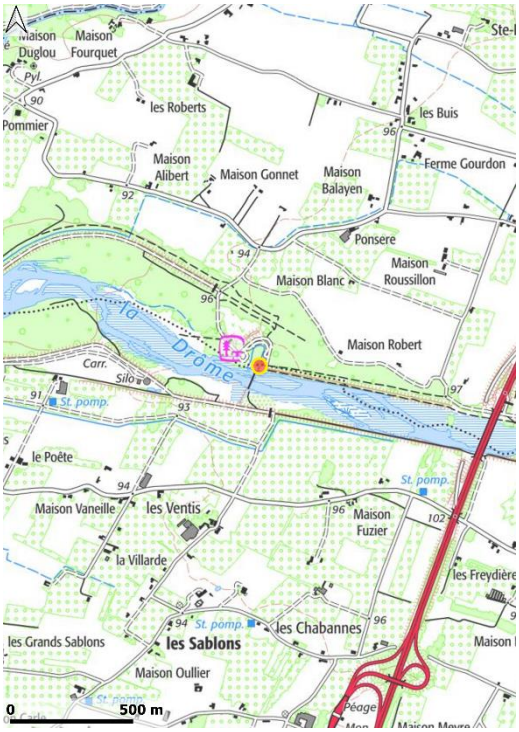

Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

Nature des sédiments : Galets, graviers et sables.

Volume : jusqu'à 800 m^3

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1 à 2 m

Matériel/technique employé(s) : **Matériel terrestre (Pelle mécanique, tractopelle et camions)**
Restitution sur le seuil et en aval dans la Drôme.

Dernier dragage du site : Volume : 100 m^3 Date : 2022 Entreprise : FARGIER

Critère d'urgence (à justifier) :	oui	☐	non	☒
Demande d'avis à batellerie :	oui	☐	non	☒
Gestion des sédiments :	Restitution	☒	Dépôt à terre	☐

09/02/2023

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage d'entretien est localisé au droit du seuil de la Drôme. Ce projet entre dans le cadre de l'entretien annuel de la passe à poissons de la Drôme.
Le projet consiste à maintenir la bonne fonctionnalité de la passe à poissons et le curage du bassin de dégravement, bassin qui évite l'engravement de la rivière de contournement. L'intervention se situe pour l'entrée d'eau, coté rivière Drôme et pour le bassin, dans l'ouvrage même de la passe.

Un chargé d'affaires ou technicien exploitation CNR GC DTRI sera impérativement présent lors de la réalisation des opérations de dragage, en particulier pour la pose et de retrait du batardeau de l'entrée de la passe lors des dragages complets.

L'intervention sur cet ouvrage fait appel à différents types de matériel, en fonction du scénario retenu :

✓ **Scénario 1 : Dragage complet** :

Il s'agit de l'opération classique menée jusqu'à présent, consistant à draguer l'intégralité de la prise d'eau et du bassin.

- Pour l'entrée d'eau, les travaux sont réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique et concernent une surface de quelques dizaines de m². Durant les opérations, les engins et le matériel empruntent les pistes et plateformes prévues pour accéder à l'amont de la passe. Les matériaux graveleux déposés devant l'ouvrage sont repris par la pelle et déposés en jet direct sur le seuil afin d'être repris naturellement par les eaux de la Drôme. Les matériaux concernés par cet entretien sont essentiellement des graviers.

- Pour le curage du bassin, les travaux sont réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique et concernent une surface d'environ 400 m². Pour accéder au bassin, le matériel utilise la rampe d'accès existante prévue. Les matériaux présents dans le bassin pourront également être utilisés pour la réalisation d'un accès à l'intérieur du bassin, jusqu'à l'atterrissement principal situé derrière le batardeau.
  Les matériaux extraits sont ensuite chargés avec la pelle dans un camion ou tracteur et transportés, à environ 500 m, en rive droite de la rivière sur des atterrissements afin de permettre une reprise des matériaux par les eaux de la Drôme à l'occasion de périodes de hautes eaux. Les matériaux extraits sont essentiellement des graviers et des sables apportés par les eaux de la Drôme en crue.

Figure 2. Localisation des travaux – Scénario 1 (© Géoportail 2022)

✓ **Scénario 2 : Dragage partiel** :

Il s'agit d'une opération de dragage allégé consistant à draguer la prise d'eau et les matériaux grossiers du bassin de dégravement (atterrissement à l'entrée de l'ouvrage). C'est une opération non privilégiée en première approche, et qui sera utilisée uniquement lors de la concomitance de deux situations :

- Un évènement hydrologique a apporté une quantité importante de sédiment, générant un comblement non anticipé du bassin et impactant la fonctionnalité de la passe à poissons.
- Des conditions de débits nécessaires au dragage complet (2 m^3/s) qui ne sont pas réunies.

Les travaux sont réalisés avec une benne preneuse hydraulique sur une grue de 100 tonnes, ou une pelle à bras long, positionnée sur la piste entre le bassin et la prise d'eau (en amont du ponceau). Les matériaux grossiers repris lors de l'opération sont déposés sur le seuil afin d'être repris par les eaux de la Drôme.

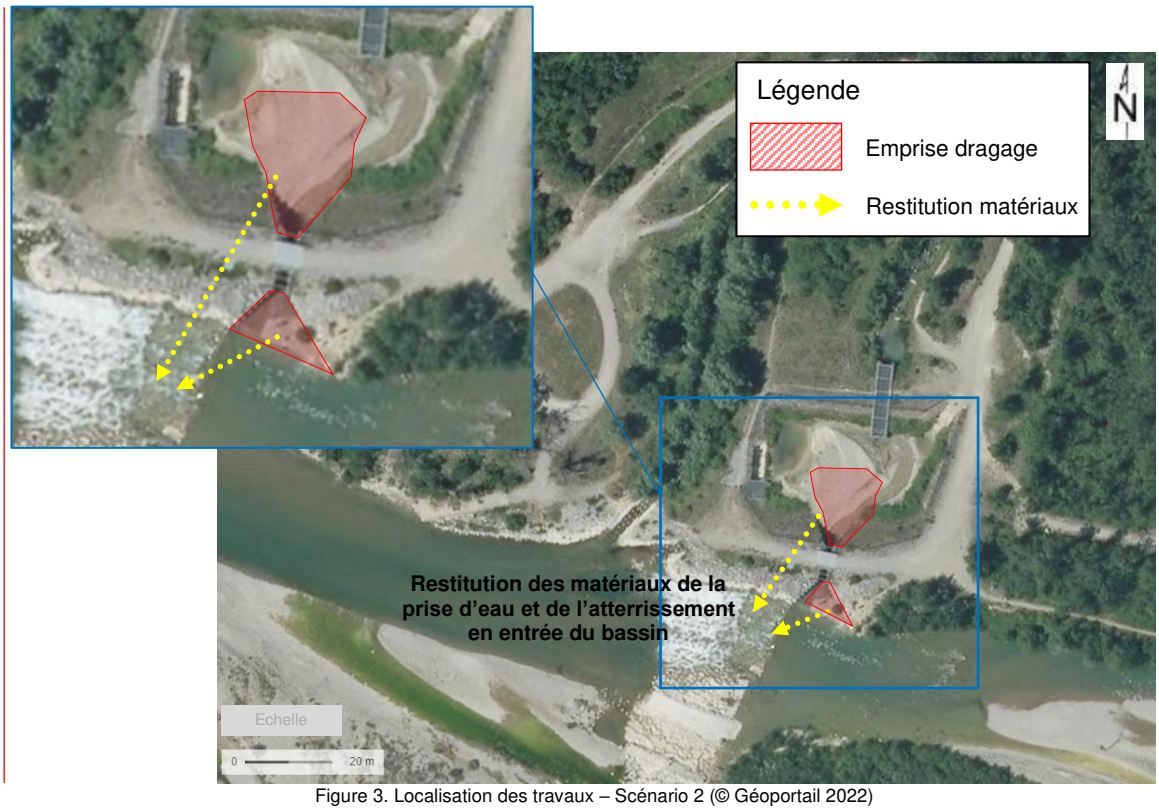

Figure 3. Localisation des travaux – Scénario 2 (© Géoportail 2022)

✓ **Scénario 3 : Dragage d'entretien courant :**

Il s'agit d'une opération d'entretien légère, avec une fréquence potentiellement plus importante (jusqu'à 3 fois par an), et dont l'objectif est de restaurer un chenal d'écoulement fonctionnel dans la zone de recirculation favorable à la sédimentation au niveau de la prise d'eau, suite à des événements hydrologiques significatifs.

- Les travaux sont réalisés avec des moyens légers type tractopelle, pelle Mecalac ou pelle araignée. Les matériaux grossiers repris lors de l'opération sont déposés en amont de la prise d'eau, le long du pied de digue.

- L'emprise concerne une bande de 2 m de large sur 12 m de long.

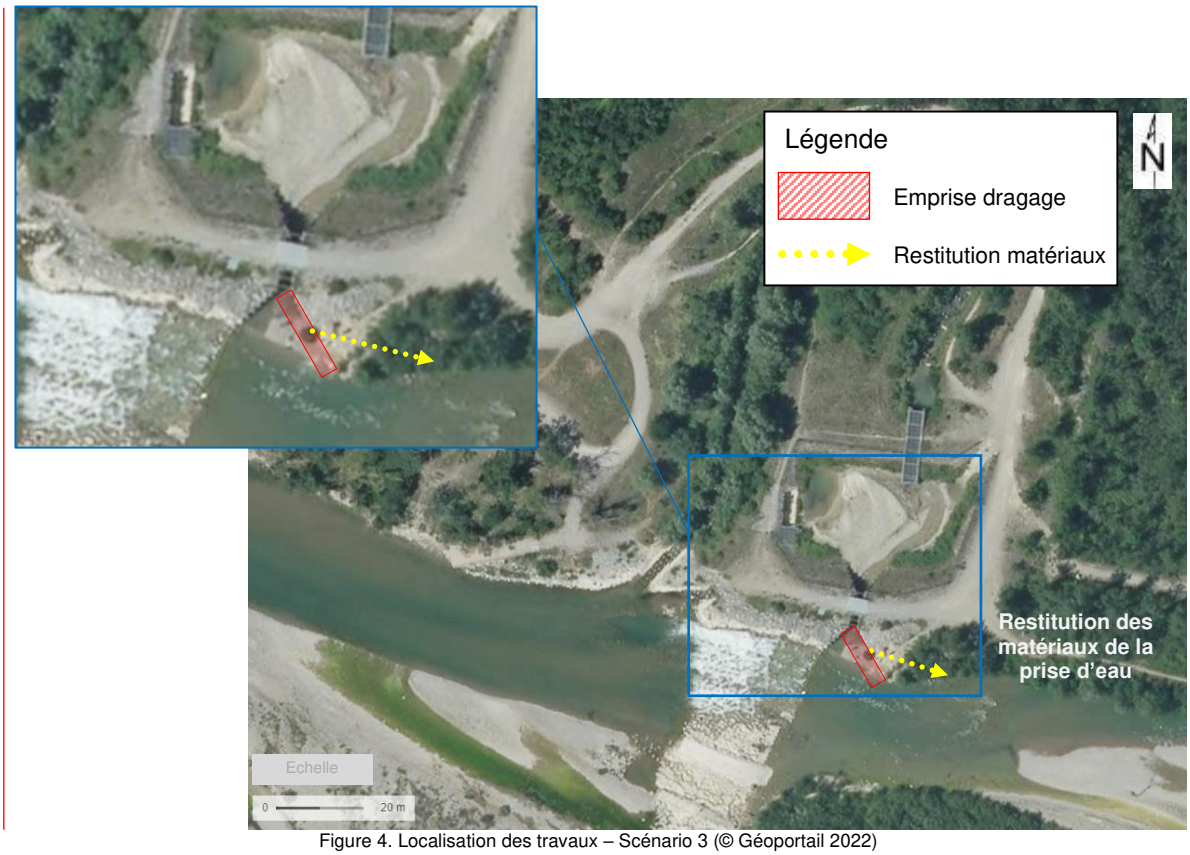

Figure 4. Localisation des travaux – Scénario 3 (© Géoportail 2022)

Ces trois modes d'entretien ainsi que la destination des matériaux, sont conformes aux prescriptions inscrites dans le dossier d'exécution approuvé en décembre 2007, intitulé « Programme européen de conservation de l'apron du Rhône et de ses habitats, n°LIFE04NAT/F/000083, action C1.2 - construction d'une passe à poissons dans la Drôme à Livron ».

L'objectif de ces trois scénarii de dragages est de pouvoir assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage en toutes situations (période de l'année, contexte hydrologique, niveau de remplissage), afin que la circulation des poissons puisse se dérouler dans les meilleures conditions tout au long de l'année.

L'accès à la passe à poissons, pour l'amenée et le repli du matériel, utilise une piste forestière existante en rive droite de la Drôme depuis la voirie communale. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (3 à 4 jours), il n'est pas prévu d'installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, …).
Tous les accès, rampes et pistes utilisés sont existants et ne nécessitent aucune préparation particulière.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Surveillance et en entretien des ouvrages de franchissement pour la faune

a – Cas général sur l'ensemble du domaine

Sur le domaine de CNR, la surveillance et l'entretien des ouvrages de franchissement pour la faune a fait l'objet de la mise en place d'une procédure spécifique CNR (Procédure P308/1 du 15/05/2008). Ce document permet de préciser les modalités à mettre en œuvre pour assurer la surveillance, le contrôle et l'entretien de ces ouvrages afin d'assurer la migration de la faune terrestre et aquatique conformément à l'objectif de préservation et d'amélioration de la connectivité des milieux.

Cette procédure s'applique de manière générale à l'ensemble des ouvrages de franchissements pour la faune : « passes » à castors, passes à poissons, passages à grands mammifères et autres dispositifs de franchissements.

Les intervenants sont principalement les directions territoriales CNR pour l'organisation de cette activité (visites des sites, contrôle de fonctionnement et opérations d'entretien) et la Direction Gestion des Actifs et Concession (DGAC) pour l'animation, le pilotage, le contrôle d'ensemble et surtout pour assurer la cohérence et l'homogénéité des procédures et des pratiques à l'échelle du domaine concédé. Selon les sites ou le type d'ouvrage, des actions de communication, de réponse aux demandes extérieures et de concertation sont réalisées auprès des partenaires locaux ou nationaux.

La mise en place de cette procédure permet de disposer d'une bonne traçabilité de la surveillance et de l'entretien des ouvrages de franchissement sur le domaine concédé. Les outils disponibles comprennent d'une part un classeur de surveillance pour chaque ouvrage (description, espèces cibles, notices, problématique de suivi et d'entretien, …) et d'autre part une synthèse annuelle permettant de récapituler pour chaque ouvrage les détails de l'année (nombre et date d'intervention d'entretien, les coûts et pour certains sites le nombre de contrôle).

b – Informations spécifiques à la passe à poissons de Drôme

- *Espèces cibles :* L'ouvrage, réalisé en 2009, a pour objectif de permettre la remontée de l'Apron du Rhône et des cyprinidés d'eau vives.
- *Fréquence des visites de contrôle* : Ces visites sont prévues tous les mois.

- *Constats lors des visites de contrôle :* Les hautes eaux de la Drôme déposent régulièrement des graviers en amont de l'ouvrage d'alimentation de la passe et dans le bassin de décantation. Ces dépôts peuvent gêner la fonctionnalité de l'ouvrage.
  L'intervention fréquente sur le site permet en revanche d'enlever facilement les corps flottants qui peuvent obstruer l'alimentation amont de la passe.
- *Période d'intervention :* Les travaux peuvent être nécessaires tout au long de l'année.

1-4 - Données techniques sur les travaux

L'intervention sur la passe à poissons de la Drôme est une intervention ponctuelle qui est réalisée dès que les accumulations de matériaux en amont de l'ouvrage d'alimentation et/ou dans le bassin de décantation sont susceptibles de dégrader son rôle dans la connexion piscicole aval-amont.

Les travaux d'entretien sont réalisés à l'aide de matériel terrestre. L'amenée du matériel et du personnel est réalisée à l'aide de cheminements existants en rive droite de la Drôme depuis la voirie communale. L'ouvrage dispose en rive droite d'une plateforme en amont et d'une piste d'exploitation pour accéder à tous les sites d'entretien avec la pelle terrestre et les camions.

En fonction de la situation (période de l'année, niveau de remplissage du bassin, débit dans la Drôme), le scénario le plus pertinent est retenu pour la programmation de l'intervention.

Le scénario 1 est choisi lorsque le niveau de remplissage du bassin est important, nécessitant un dragage complet. Il faut néanmoins s'assurer d'un débit de 2 m^3/s (soit une lame d'eau de 25 cm sur le radier) au niveau du seuil pour garder des capacités de dilution des matières en suspension générées par les travaux.

Le scénario 2 est retenu lorsque la fonctionnalité générale de la passe est engagée mais que la condition de débit minimum au niveau du seuil (2 m^3/s) n'est pas atteinte. Il est alors possible de déroger à cette valeur de débit, en l'abaissant à 1.5 m^3/s (soit une lame d'eau de 20 cm sur le radier). Afin de limiter les départs de matières en suspension dans le milieu naturel, le dragage est alors limité à l'entrée de la passe à poissons et à l'atterrissement formé dans le bassin à l'aval du batardeau, zones privilégiées de sédimentation des matériaux grossiers. A contrario, toutes les bordures du bassin de dégravement, plus limoneuses, ne sont pas draguées. Comme pour le scénario 1, et du fait de l'intervention dans le bassin, les mois de mai et juin sont également évités vis-à-vis des batraciens.

Enfin, le scénario 3 est mis en place à la suite d'un événement hydrologique significatif, susceptible de perturber la continuité piscicole au niveau de l'entrée de la passe à poissons. Un débit de 80 m^3/s est considéré comme le seuil de mise en mouvement des matériaux grossiers pouvant générer une obstruction partielle de la prise d'eau. Cette opération, qui ne concerne pas le bassin de dégravement, pourra être réalisée toute l'année. Comme pour le scénario 2, la nature des matériaux dragués (grossiers) permettra d'abaisser le débit minimum nécessaire au droit du seuil à 1.5 m^3/s. De la même façon, le dragage pourra être réalisé en période d'assec de la Drôme en amont du seuil.

Dans le cadre de la rédaction de cette fiche d'incidence, un protocole a été rédigé afin de décrire la réalisation des travaux et d'intégrer les retours d'expérience des précédentes interventions (cf. protocole annexé à cette fiche). Les principaux éléments retenus dans la synthèse des travaux sont les suivants :

Scénario 1 :

- Curage du bassin de dégravement :

L'alimentation de la passe est coupée progressivement avec une fermeture partielle du batardeau de la prise d'eau. La vidange s'effectue par gravité avec le cours aval de la rivière artificielle, facilitant la dévalaison des poissons. Une première pêche de sauvetage est néanmoins réalisée dans la rivière artificielle afin de capturer les individus restés dans l'ouvrage, avec remise à l'eau des poissons dans la Drôme.
Le batardeau est alors complètement fermé, en s'assurant de la bonne étanchéité. Dans ces conditions, le niveau d'eau baisse jusqu'au seuil d'entrée du régulateur à bassins (93.6 m NGFO) soit une hauteur d'eau résiduelle maximale de 1m dans le bassin de dégravement (radier bétonné fixé à 92.6 m NGF).
Pour faciliter la deuxième pêche de sauvetage dans le bassin de dégravement, un abaissement du bassin à 93.2 m NGFO est pratiqué à l'aide d'un pompage de surface (pompe sur flotteur ou équipée d'une crépine flottante). Les poissons sont également restitués dans la Drôme

L'intervention de curage qui s'effectue bassin vidangé n'engendre pas de relargage dans la Drôme.

Les matériaux, issus du bassin, sont chargés sur des camions puis transportés sur les pistes d'exploitation, sur une distance d'environ 500 m, pour être déposés sur des atterrissements en rive droite de la rivière. Ce site retenu pour la remise des sédiments à la rivière est localisé dans l'emprise des travaux du piège à gravier entretenu en 2016 et 2017.
Cette opération d'entretien de la passe concerne un volume de matériaux généralement compris entre 100 et 400 m^3 de sédiments graveleux et sableux.

La mise en place des sédiments sur des atterrissements dans l'attente d'une reprise par les eaux de la rivière lors d'une période de hautes eaux, n'engendre pas de remise en suspension dans les eaux de la rivière. Cette opération prend 3 à 4 jours.

- Curage de l'entrée d'eau :

Cette opération se fait également après l'abaissement du batardeau prévu à cet effet. La fermeture de la passe, annule les vitesses d'écoulement qui pourraient entrainer une partie des matériaux dans la passe.
Le curage de l'entrée d'eau, s'effectue à l'aide d'une pelle sur chenilles, les travaux dégageront environ 30 m^3 de matériaux graveleux qui sont restitués directement sur le seuil de la Drôme, à une distance de jet du bras de la pelle mécanique.

Lors de la remise à l'eau à l'aide de la pelle, la nature graveleuse des matériaux permet de constater que les matières en suspension à l'aval sont très limitées en quantité et dans le temps. Cette opération prend moins d'une demi-journée (3 heures).

- Remise en eau :

Le batardeau est réouvert progressivement afin de limiter les débits d'entrée et éviter l'aspiration de sédiments en amont de la prise d'eau.

Scénario 2 :

Au regard de la granulométrie des matériaux dragués (grossiers), il n'est pas nécessaire de couper l'alimentation de la passe à poissons et de procéder à la vidange du bassin (et donc à la pêche de sauvetage associée).

Les travaux sont réalisés avec une benne preneuse hydraulique sur une grue de 100 tonnes, ou une pelle à bras long, positionnée sur la piste entre le bassin et la prise d'eau (en amont de l'ouvrage). Les matériaux grossiers extraits lors de l'opération sont déposés sur le seuil afin d'être repris naturellement par les eaux de la Drôme.
Le volume de matériaux restitué sur le seuil devra rester cohérent avec les capacités de remise en mouvement des matériaux.

Cette opération sera réalisée sur 1 ou 2 journées.

Scénario 3 :

Au regard de la granulométrie des matériaux dragués (grossiers), il n'est pas nécessaire de couper l'alimentation de la passe à poissons.

Les travaux sont réalisés avec des moyens légers type tractopelle ou pelle araignée, sans entrer dans l'eau. Les matériaux grossiers repris lors de l'opération sont déposés en amont de la prise d'eau, le long du pied de digue

Cette opération sera réalisée sur une demi-journée.

a - *Mesures particulières à ce chantier de dragage*

À la suite des analyses des différentes composantes environnementales, il est apparu nécessaire de mettre en place des mesures particulières afin de prendre en compte les contraintes spécifiques au site d'intervention. Il s'agit notamment :

- De programmer les interventions en dehors de la période comprise entre début mars et fin mai correspondant à la période de frai de l'apron. Si la reproduction de l'espèce n'est pas avérée actuellement sur le secteur en aval du seuil[1], cette mesure d'évitement est néanmoins mise en œuvre de manière préventive au regard du caractère emblématique de l'espèce afin d'accompagner les opérations menées dans le but d'élargir son aire de répartition sur le bassin versant.
- D'intervenir dans le bassin en dehors de la période comprise entre début mai et fin juin pour éviter une incidence sur la reproduction de la grenouille rieuse (cf § 3.2). Si une intervention s'avère indispensable lors du mois de juin, le passage préalable d'un écologue sera requis pour évaluer la présence d'adultes reproducteurs ou d'œufs dans le bassin avec, le cas échéant, la mise en place de mesures appropriées en accord avec l'OFB. En l'absence de ponte, l'opération pourra être mise en œuvre normalement.
- De vérifier avant la réalisation des travaux de curage que le bassin n'abrite pas d'habitat spécifique au castor (gîte) ou à la loutre (catiche), via une visite de site spécifique.

Les deux dernières mesures spécifiques au bassin de dégravement concernent uniquement les scénarii 1 et 2.

[1] PNA Apron 2020-2030

b - *Suivi des travaux*

La nature des matériaux repris dans le cas des scénario 2 et 3 (granulométrie grossière) participent à la faible incidence de la restitution sur la qualité des eaux, et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux.
C'est également le cas pour le scénario 1, du fait de la restitution des matériaux sur un banc de galet situé en dehors du lit mineur de la Drôme (donc hors d'eau).
En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail.

c - *Autres travaux à proximité immédiate*

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2023, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 7 km en amont, avec le dragage du garage aval de l'écluse de Beauchastel. Ce chantier est réalisé l'aide d'une drague aspiratrice ou pelle sur ponton avec chargement de barges à clapet et restitution en aval de l'usine entre les PK 124.500 et 125.000. Les matériaux concernés sont fins avec un volume total estimé de 3 500 m^3.

- A environ 11 km en aval, avec le dragage du garage aval de l'écluse de Baix Logis-Neuf. Ce chantier est réalisé l'aide d'une drague aspiratrice ou pelle sur ponton avec chargement de barges à clapet et restitution en aval de l'usine au PK 142.750. Les matériaux concernés sont fins avec un volume total estimé de 15 000 m^3.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de la passe à poissons de la Drôme, en rive droite de la rivière Drôme.

1-5 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (Myriophyllum heterophyllum)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique…) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site de la passe à poissons de la Drôme, aucune espèce exotique envahissante n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas de la passe à poissons de la Drôme, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS de Livron-sur-Drôme située à 3 km en amont sur la Drôme.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2021
Ammonium (mg(NH_4)/L)	0.01
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.3
Conductivité (µS/cm)	410
MES[2] (mg/L)	11
Nitrates (mg(NO_3)/L)	4
Nitrites (mg(NO_2)/L)	0.01
Oxygène dissous (mg(O_2)/L)	10.6
Oxygène dissous (saturation) (%)	99
pH (unité pH)	8.1
Phosphates (mg(PO_4)/L)	0.03
Phosphore total (mg(P)/L)	0.01
Température (°C)	12.5

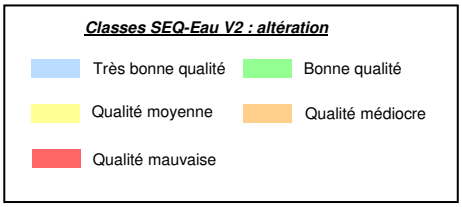

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS de la Drôme à Livron-sur-Drôme
(Source RCS 2021 : Portail NAIADES, données importées en septembre 2022)

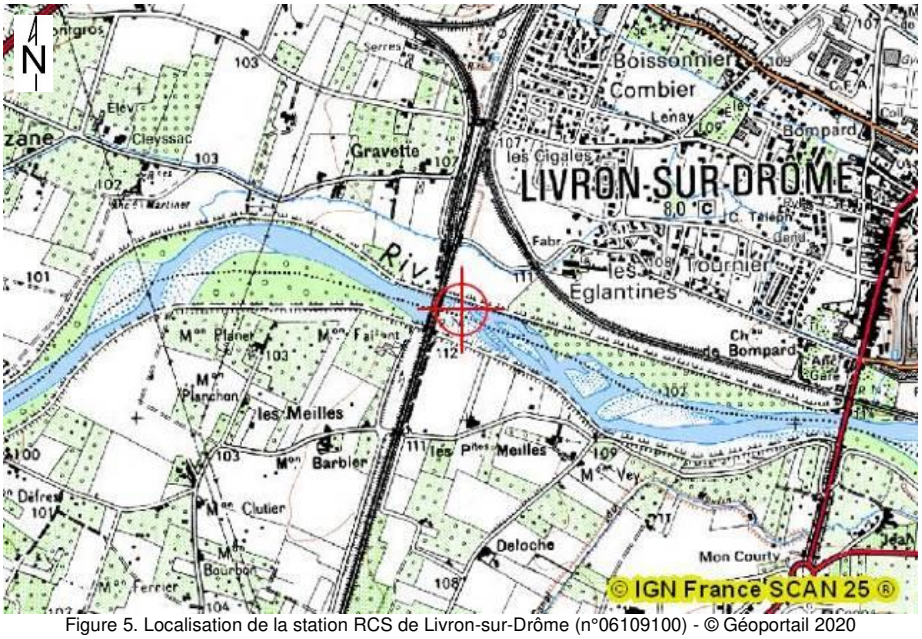

Figure 5. Localisation de la station RCS de Livron-sur-Drôme (n°06109100) - © Géoportail 2020

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2021) à la station RCS de Livron-sur-Drôme (située à 3 kilomètres à l'amont de la zone d'entretien), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour l'ensemble des paramètres.

[2] MES : Matières en suspension

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

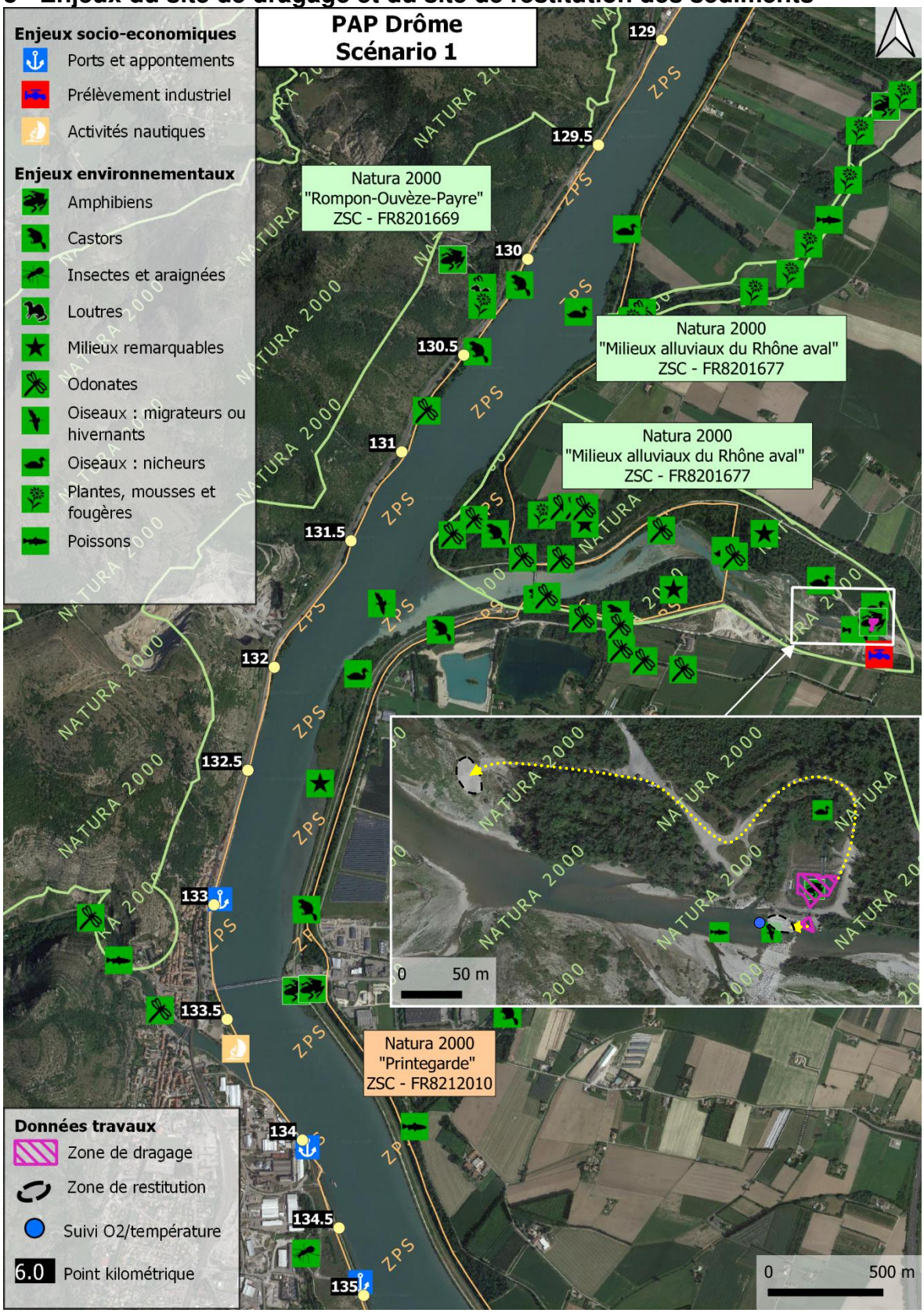

Figure 6a. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux du scénario 1

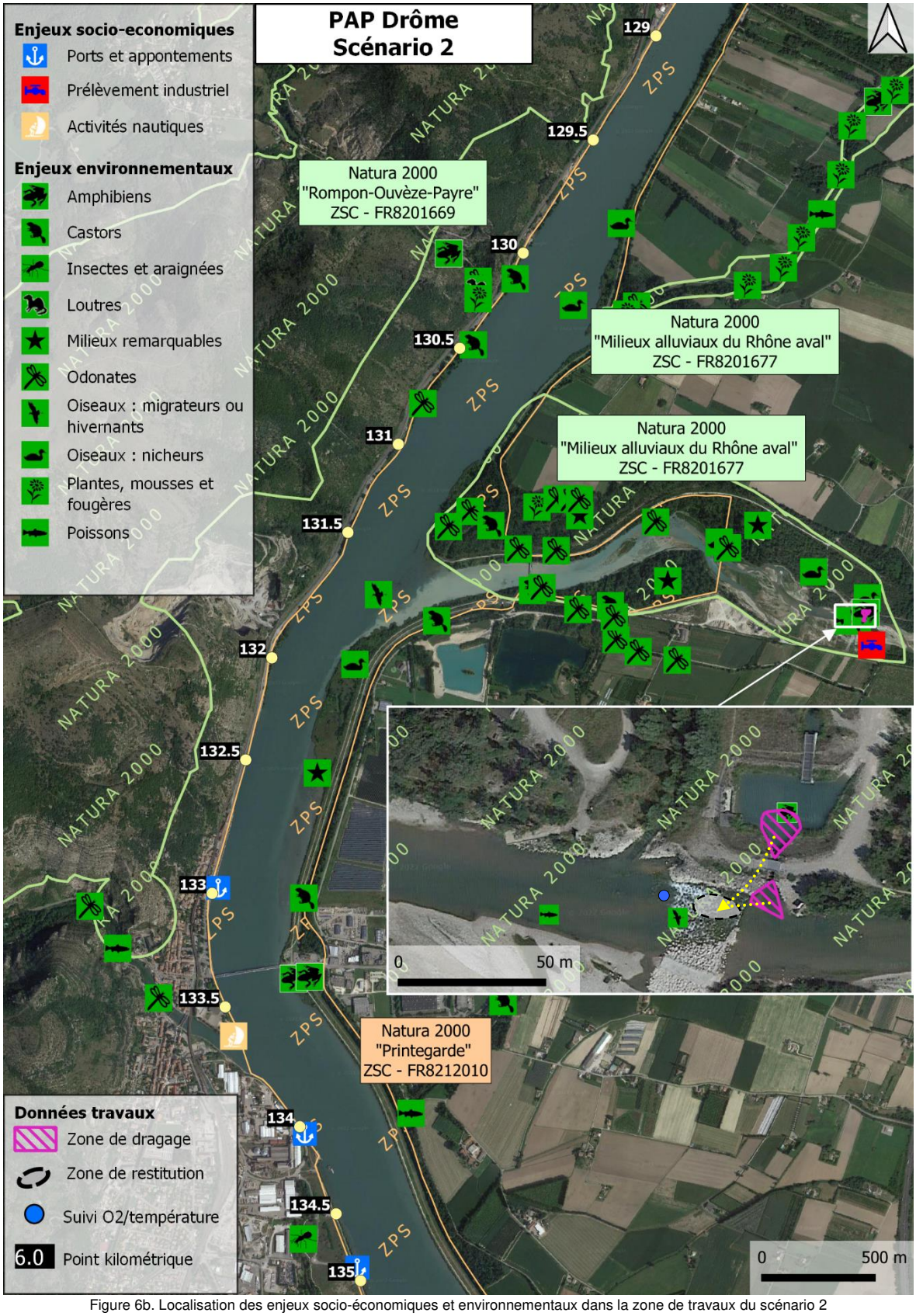

Figure 6b. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux du scénario 2

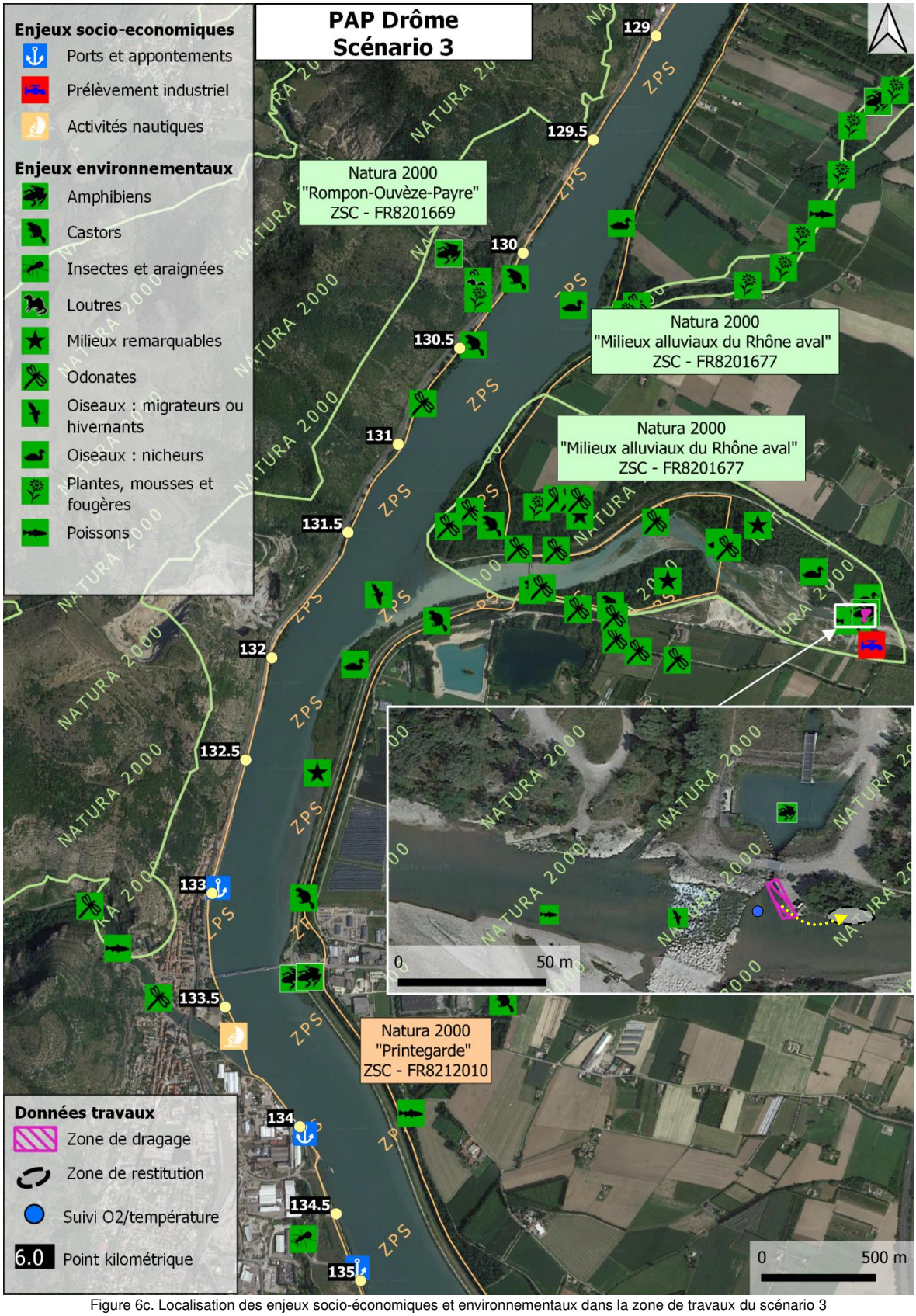

Figure 6c. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux du scénario 3

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP[3] du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

La zone de dragage est localisée en rive gauche du Rhône au niveau de la passe à poissons de la Drôme et ses alentours. Le site a fait l'objet d'une visite d'un technicien environnement en août 2022 pour détailler la description. Cette nouvelle visite prospection de terrain a permis de constater que le site ne présentait que peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière fiche d'incidence réalisée pour le programme 2018. Le site a également fait l'objet d'un diagnostic écologique réalisé en 2021 par Ecosphère.

La passe à poissons de la Drôme a été réalisée en 2009 dans le cadre du programme européen Life Apron II. Située sur la berge en rive droite de la Drôme, elle est composée d'une prise d'eau à l'amont du seuil suivie d'un bassin de dégravement et d'un ouvrage de régulation donnant accès à la rivière artificielle de contournement. Cette rivière artificielle d'une longueur de 200 m permet de retrouver la Drôme à l'aval du seuil. Cette passe remplace l'ouvrage d'origine réalisé en 1993.

La zone d'entretien comprend d'une part le lit de la Drôme devant l'ouvrage béton en amont de la passe à poissons et d'autre part le bassin de dégravement en béton situé à l'aval immédiat de l'ouvrage précédent.

Au niveau de l'ouvrage d'alimentation amont, la berge de la rivière est naturelle avec des substrats graveleux sur lequel se développe une strate arbustive et arborescente dominée par le peuplier noir et des saules. En aval de la prise d'eau, la berge est constituée d'enrochements bétonnés.

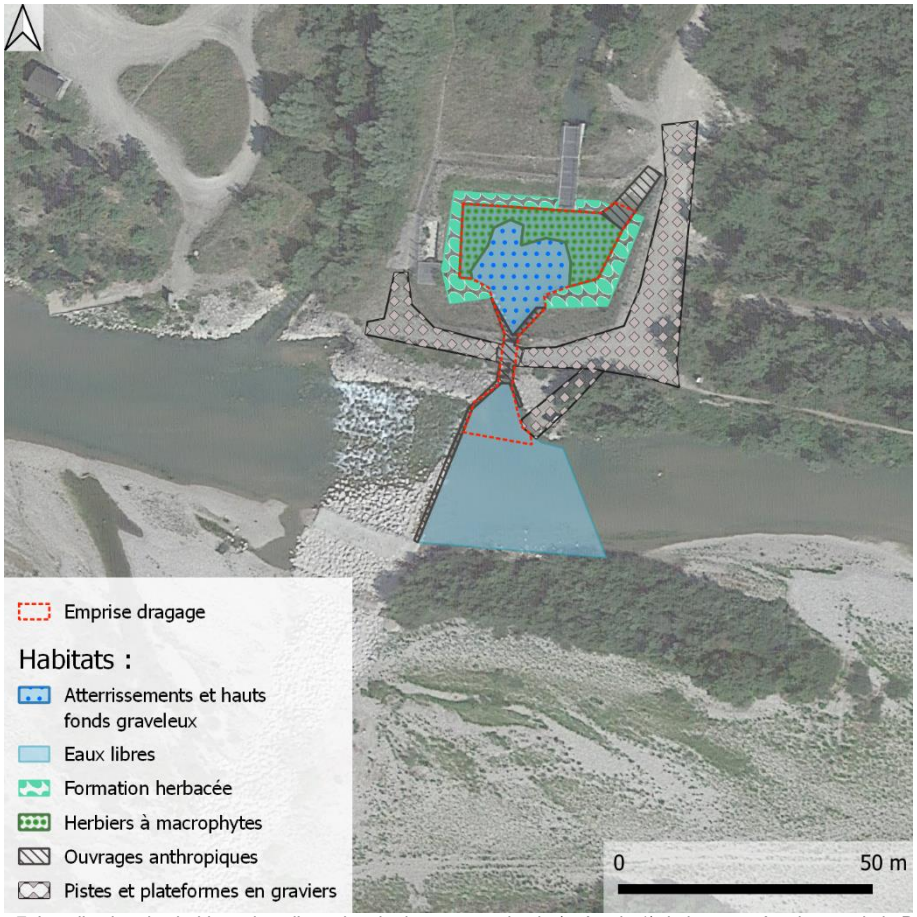

Figure 7. Localisation des habitats dans l'emprise de dragage maximale (scénario 1) de la passe à poissons de la Drôme

[3] SVP : Schéma de Vocation Piscicole

Le bassin de dégravement présente, quant à lui, une végétation herbacée qui se développe en haut de berge sur un enrochement libre colmaté par des matériaux sablo-graveleux. Il est envahi par des herbiers aquatiques composés majoritairement de potamot noueux et pectiné. De plus, de nombreuses grenouilles rieuses ont été observées lors de la visite en 2022.

Figure 8. Vue sur le bassin de dégravement de la passe à poissons (ARTELIA, 2022)

Les différentes zones de restitution, en fonction du scénario de dragage retenu, sont les suivantes :

- Atterrissements aval en rive droite de la rivière (scénario 1) : empreint de la piste d'exploitation pour accéder à la zone d'atterrissement constituée de matériaux sablo-graveleux. La piste d'exploitation débouchant sur la zone de restitution est bordée de part et d'autre d'une ripisylve alluviale composée majoritairement de robiniers faux-acacia, de peupliers noirs, de chênes et cornouiller sanguin.
  Sur les atterrissements, la végétation qui se développe est essentiellement une formation herbacée accompagnée de rejets ponctuels de saules formant des buissons. Localement, quelques massettes (*typha latifolia*) s'observent, çà et là, au grè des micro-variations topographiques. Quelques pieds de renouée du japon et de buddleia sont également présents.
- Cours de la Drôme sur le seuil devant l'ouvrage (scénario 2), ou au pied de la berge en amont rive droite (scénario 3) : zone à fort courant avec présence de matériaux grossiers sans végétation aquatique.

Les espèces animales, inventoriées à proximité, susceptibles de fréquenter la zone d'intervention sont principalement le castor, la loutre et l'ensemble du peuplement piscicole.

Le castor est bien représenté, sur le cours aval de la Drôme, avec plusieurs terriers en rive droite de la rivière en aval du seuil et de nombreux sites d'alimentation au niveau des saulaies qui se développent le long de la rivière. Plusieurs familles de castor sont inventoriées aussi en amont dans la réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme.

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement dans le bassin versant du Rhône. Cette espèce est bien présente sur la Drôme avec une progression de la colonisation vers l'amont du bassin versant. En 2019, l'espèce se retrouve en amont de Die et commence la colonisation du Bez. Plus proche du site d'étude, l'espèce fréquente la réserve naturelle des Ramières, à quelques kilomètres en amont. Elle est donnée ponctuellement vers la confluence Rhône-Drôme en aval et dans les dans les zones intermédiaires en transit (source : JM Faton, Réserve Naturelle des Ramières). Une épreinte a pu être récoltée en octobre 2015 sur les enrochements de la passe à poissons. Il est probable que la loutre, très mobile, puisse exploiter la rivière dans ce secteur.

Les derniers suivis piscicoles réalisés en juillet 2021 et octobre 2022 sur l'ensemble de la Drôme en aval du seuil CNR ont permis de préciser le peuplement piscicole à l'aide d'une méthodologie un peu plus complète que les autres années. Le peuplement est caractéristique des rivières courantes de plaine où les espèces d'eau « vive » (le hotu, le barbeau fluviatile, et de manière plus anecdotique le toxostome ou la truite) sont préférentiellement capturées sur la partie amont. Sur l'ensemble des surfaces prospectées, il est à noter qu'aucun apron n'a été recensé. Toutefois l'espèce est retrouvée, chaque année, depuis 2017 lors des prospections nocturnes de l'OFB sur les 500 m en aval du seuil CNR (cf. ci-après). Le peuplement est dominé par des espèces ubiquistes : pseudorasbora, chevesne, goujon, loche et ablette. Les autres espèces d'accompagnement sont la bouvière, le carassin, le gardon, le spirlin et le vairon.

Plus ponctuellement, le blageon, la perche soleil et l'écrevisse américaine. La méthode des traits de berges, réalisée pour la première fois cette année a permis le recensement de plusieurs espèces peu représentées et rarement capturées que sont l'anguille, le black-bass, le brochet, l'épinoche, le rotengle et la tanche.

Lors du suivi de l'apron par l'OFB, chaque année, l'espèce est observée avec de grandes variations du nombre de spécimens (entre 9 et 74 selon les années). En juillet 2022, vingt-deux individus ont été contactés dans les 200 m en aval du seuil. Pour comprendre un peu mieux cette population, le document du plan national d'action 2020-2030 (mai 2021) précise que « des analyses génétiques permettront de confirmer s'il s'agit d'aprons dévalants. À ce jour, nous ne savons pas si les aprons observés sur ce secteur peuvent accomplir pleinement leur cycle biologique ».

Les autres inventaires réalisés sur le site ont permis de constater, dans l'aire d'étude, la présence de quatre espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial dont le guêpier d'Europe qui s'observe en période de nidification. Cette espèce a d'ailleurs fait l'objet d'une mesure environnementale avec la mise en œuvre d'un front de taille le long de la piste d'exploitation permettant d'accéder à la passe à poissons. Le pic épeichette a également été aperçu au droit du bassin, avec une nidification potentielle dans le boisement riverain. On note également la présence de l'aigrette garzette et du chevalier guignette dans le cours de la Drôme devant l'ouvrage.

Plusieurs espèces d'insectes ont été observées sur le site (odonates, lépidoptères rhopalocères et orthoptères) mais aucune espèce protégée n'a été recensée.

Les sites alentours ne présentent que peu d'intérêt pour la faune et la flore. Toutefois, de nombreux milieux d'intérêts existent à proximité du site d'étude. En effet, l'intérêt écologique de la zone d'étude et de ses alentours est reconnu avec la présence de nombreux périmètres relatifs à la faune et la flore d'intérêt à l'échelle départementale, nationale ou européenne (ZNIEFF, ZSC, ZPS). En plus de l'espace compris entre les digues de la Drôme, il est noté plusieurs sites d'intérêt à proximité :

- De part et d'autre de la Drôme, en rive gauche du Rhône, avec le petit-Rhône et le contre-canal où les castors sont bien installés. Des sites d'intérêt sont notés pour les libellules et en particulier l'agrion de mercure. L'intérêt piscicole est aussi présent avec des milieux variés qui permettent l'accueil d'espèces comme la truite ou le brochet.
- Le cours de la Drôme en amont du seuil avec notamment la réserve naturelle des Ramières du Val de Drôme.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 6.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201677)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km ☐ à proximité ☐ dedans ☒

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 106 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution, …). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***
Forets mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0

Tableau 2. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677). (*) **En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (*Gomphus graslinii*)	1046
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)	1088
Mammifères	
Petit Rhinolphe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand Rhinolphe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii*)	1316
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre (*Lutra lutra*)	1355
Poissons	
Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)	1095
Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)	1096
Alose feinte (*Alosa fallax*)	1103
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Apron du Rhône (*Zingel asper*)	1158
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Bouvière (*Rhodeus amarus*)	5339
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 3. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive droite de la Drôme à 2 km en amont de la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 comprenant l'embouchure de la Drôme.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques, un bassin en béton et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées sont particulièrement faibles à l'échelle du site (quelques dizaines de m^2 de la rivière et quelques dizaines de mètres linéaires de berge de la Drôme en aval de la restitution). Ces travaux de faible ampleur sont réalisés rapidement avec une durée d'intervention limitée à quelques jours.

De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement ou de la restitution des matériaux sablo-graveleux. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate de l'ouvrage amont et du lieu de restitution

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention et en aval de la zone de restitution.

Du point de vue de la faune susceptible d'être observée à proximité de la zone d'intervention :

- Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de la confluence de la Drôme et le Rhône mais aussi plus en amont sur le cours de la Drôme. Au niveau de la zone d'entretien, comprenant l'ouvrage d'alimentation en eau de la passe à poissons et le bassin de dégravement, l'espèce ne dispose pas de sites favorables à son installation. La zone d'intervention est, au plus, une zone de passage entre le cours aval de la Drôme et la ripisylve plus à l'amont. Les travaux ne modifient pas ses possibilités de déplacement. De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

- Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement dans le bassin versant du Rhône. Cette espèce est bien présente sur la Drôme avec une progression de la colonisation vers l'amont du bassin versant. En 2019, l'espèce se retrouve en amont de Die et commence la colonisation du Bez. Une épreinte a pu être récoltée en octobre 2015 sur les enrochements de la passe à poissons. Il est probable que la loutre, très mobile, puisse exploiter la rivière dans ce secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge ne dispose pas de sites favorables dans la zone d'intervention (ouvrage et bassin en béton et enrochements). Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent la rivière et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

- Concernant les poissons, l'évaluation des incidences réalisée au niveau des enjeux piscicoles (§ 3-1-1-1-3) permet de confirmer que les travaux n'ont pas d'incidence sur les espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans le site Natura 2000. d'intérêt patrimonial peuvent être présentes sur le site d'intervention (transit) seules les espèces migratrices présentent un intérêt vital à disposer de cet ouvrage de connexion piscicole pour leur permettre d'assurer leur montaison vers les frayères potentiellement localisées plus en amont. Cette approche de l'incidence sur les poissons migrateurs est abordée dans le cadre des enjeux piscicoles présentés plus loin.

L'objectif des travaux est de rétablir l'efficacité de l'ouvrage pour assurer la continuité piscicole sur le cours de la Drôme. Dans ce contexte, le rétablissement d'une connexion piscicole ne peut être que positive sur les espèces patrimoniales susceptibles de se déplacer dans le réseau hydrographique et notamment les espèces migratrices pour leur permettre d'assurer leur montaison vers les frayères potentiellement localisées plus en amont.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire sur les sites d'intervention et dans les limites d'incidence des travaux à l'aval, la faible ampleur des travaux et l'intervention depuis des pistes d'exploitation entretenues existantes permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201677) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Printegarde » (Zone de protection Spéciale – ZPS – FR8212010)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de … km ☐ à proximité ☒ dedans

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de « Printegarde », classée en site Natura 2000, concerne une surface de 677 ha sur la retenue de Baix-le-Logis-Neuf. Le site est essentiellement composé de milieux aquatiques (90%) et de milieux d'interface terre-eau (10%). La juxtaposition de plusieurs habitats (roselières fluviales à phragmites, herbiers à potamots, ripisylve, marais, surfaces d'eau libre, contre canaux) rend la Réserve attractive pour de nombreuses espèces animales et notamment les oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration.

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Plongeon catmarin (*Gavia stellata*) (*)	A001	Hivernage.
Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)	A004	Hivernage. Reproduction
Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)	A005	Hivernage. Reproduction
Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)	A017	Hivernage.
Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) (*)	A021	Hivernage.
Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) (*)	A022	Reproduction.
Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) (*)	A023	Hivernage. Etape migratoire.
Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*) (*)	A024	Etape migratoire.
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) (*)	A026	Hivernage. Etape migratoire.
Grande Aigrette (*Ardea alba*) (*)	A027	Hivernage. Etape migratoire.
Héron cendré (*Ardea cinerea*)	A028	Hivernage. Reproduction
Héron pourpré (*Ardea purpurea*) (*)	A029	Etape migratoire.
Cigogne noire (*Ciconia nigra*) (*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) (*)	A031	Etape migratoire.
Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*) (*)	A032	Hivernage.
Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) (*)	A034	Etape migratoire.
Cygne de Bewick (*Cygnus columbianus bewickii*)	A037	Etape migratoire.
Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*) (*)	A038	Etape migratoire.
Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)	A048	Hivernage.
Canard siffleur (*Mareca penelope*)	A050	Hivernage.
Canard chipeau (*Mareca strepera*)	A051	Hivernage.
Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)	A052	Hivernage.
Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)	A053	Hivernage. Reproduction.
Sarcelle d'été (*Spatula querquedula*)	A055	Etape migratoire.
Canard souchet (*Spatula clypeata*)	A056	Etape migratoire.
Fuligule milouin (*Aythya ferina*)	A059	Hivernage.
Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*) (*)	A060	Hivernage.
Fuligule morillon (*Aythya fuligula*)	A061	Hivernage.
Harle piette (*Mergus albellus*) (*)	A068	Hivernage.
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (*)	A072	Reproduction. Etape migratoire.
Milan noir (*Milvus migrans*) (*)	A073	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (*Milvus milvus*) (*)	A074	Reproduction. Etape migratoire.
Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) (*)	A080	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) (*)	A081	Hivernage. Etape migratoire.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) (*)	A082	Hivernage. Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) (*)	A094	Etape migratoire.
Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) (*)	A119	Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*)	A123	Hivernage.
Foulque macroule (*Fulica atra*)	A125	Hivernage. Reproduction.
Grue cendrée (*Grus grus*) (*)	A127	Etape migratoire.
Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) (*)	A131	Etape migratoire.
Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) (*)	A132	Hivernage. Etape migratoire.
Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) (*)	A140	Hivernage.
Chevalier combattant (*Calidris pugnax*) (*)	A151	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (*Tringa glareola*) (*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)	A168	Hivernage.
Mouette pygmée (*Hydrocoloeus minutus*) (*)	A177	Etape migratoire.
Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*)	A179	Hivernage.
Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) (*)	A193	Reproduction. Etape migratoire.
Sterne naine (*Sterna albifrons*) (*)	A195	Etape migratoire.
Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) (*)	A196	Etape migratoire.
Guifette noire (*Chlidonias niger*) (*)	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) (*)	A215	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) (*)	A224	Reproduction.
Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) (*)	A229	Résidente.
Alouette lulu (*Lullula arborea*) (*)	A246	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) (*)	A272	Etape migratoire.
Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) (*)	A302	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (*)	A338	Reproduction.
Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) (*)	A379	Reproduction. Etape migratoire.
Goéland leucophée (*Larus michahellis*)	A604	Hivernage.

Tableau 4. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Printegarde » (FR8212010)
(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive droite de la Drôme à 2 km amont de la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à environ 500 m en amont du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques artificiels et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent tout au plus quelques dizaines de m² de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun site remarquable pour l'avifaune d'intérêt communautaire n'est concerné par les travaux. De plus, les travaux sont limités dans le temps (de quelques jours à une semaine) et dans l'espace.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans la zone d'intervention, les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme sur la préservation des espèces d'intérêt communautaire du site « Printegarde » (Zone de Protection Spéciale – ZPS – FR8212010) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

09/02/2023

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
*« Rompon-Ouvèze-Payre » (*Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201669)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de 3 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre », d'une superficie de 1 054 ha est composé de plusieurs secteurs. Le principal est un plateau calcaire en rive droite du Rhône avec son versant de la vallée de l'Ouvèze (y compris une portion du lit de la rivière). Plus au sud, un secteur comprend une portion de la rivière Payre et de ses versants. Enfin, il comprend de nombreuses cavités dans les bassins versant de l'Ouvèze et de la Payre ainsi que les cours de la Bayonne et du Mézayon en amont de Privas.

Ce site comprend principalement des formations ouvertes avec des pelouses calcaires bordées de chênes verts et pubescents. Les prairies sèches sur sol pauvre présentent une flore originale adaptées à ces milieux difficiles.

Les nombreuses grottes (surtout près de Chomérac) abritent plus de dix-neuf espèces de chauves-souris, dont dix d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	3280
Landes sèches européennes	4030
Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5210
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	**6110***
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)*	**6210***
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *	**6220***
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba o*fficinalis)	6510
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	7220
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0
Forêts de *Castanea sativa*	9260
Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*	9340

Tableau 5. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669) (*) **En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Damier des marais (*Euphydryas aurinia*)	1065
Lucane cerf-volant *(Lucanus cervus)*	1083
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)	1088
Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)	1092
Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)	6199
Mammifères	
Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Rhinolophe euryale *(Rhinolophus euryale)*	1305
Petit Murin (*Myotis blythii*)	1307
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin de Capaccini (*Myotis capaccinii)*	1316
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	1323
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre d'Europe (*Lutra lutra)*	1355
Poissons	
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Blageon (*Telestes souffia*)	6147

Tableau 6. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669)

Evaluation d'incidence :

Le site Natura 2000 présente principalement des milieux terrestres en dehors de toute influence des travaux envisagés. Les milieux aquatiques compris dans ce site Natura 2000, sont d'une part une partie du cours de l'Ouvèze en amont du pont romain et le cours amont de la Payre.

La Payre qui conflue avec le Vieux-Rhône en aval du barrage du Pouzin n'est pas concernée par les travaux. La portion de l'Ouvèze comprise dans le site Natura 2000 n'est pas concernée par les travaux.

Les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent, tout au plus, quelques dizaines de m² de milieux naturels (lit de la rivière) et 400 m² d'ouvrage en béton (bassin de la passe à poissons préalablement vidangé). Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention et en aval de la zone de restitution.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la localisation du site d'intervention par rapport au site Natura 2000 permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Rompon-Ouvèze-Payre » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201669) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

09/02/2023

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
« Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme »
(Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201678)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de 5 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme », d'une superficie de 371 ha, est situé sur le cours de la Drôme dans les communes de Livron-sur-Drôme, Grane, Allex, Chabrillan et Eurre. La rivière Drôme est l'une des rares rivières d'Europe de cette importance (110 km) qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant. Il en résulte une dynamique spontanée des habitats qui a été bien conservée jusque dans la basse vallée de la Drôme, où se situe le site Natura 2000.

Le site présente de nombreux habitats liés à la dynamique alluviale de la rivière. Cette dynamique naturelle de la rivière permet le développement de successions végétales qui s'observent typiquement le long des cours d'eau depuis les milieux de pleine eau à la forêt alluviale. Cette forêt alluviale riveraine qui présente 200 ha est entièrement spontanée et n'a jamais été exploitée. D'une manière générale, tous les habitats sont d'origine naturelle et l'état de conservation du site est exceptionnel.

Ce site est superposé avec une Zone de Protection Spéciale « Les Ramières du Val de Drôme » (FDR8210041)

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*	3240
Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea*	**6220***
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae*	**7210***
Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	**7220***
Pavements calcaires*	**8240***
Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	**91E0***
Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*	92A0

Tableau 7. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site «Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme» (FR8201678). (*) **En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)	1041
Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)	1044
Damier des marais (*Euphydryas aurinia*)	1065
Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)	1083
Amphibiens	
Triton crêté (*Triturus cristatus*)	1166
Mammifères	
Petit Rhinolphe (*Rhinolophus hipposideros*)	1303
Grand Rhinolphe (*Rhinolophus ferrumequinum*)	1304
Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)	1308
Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)	1310
Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)	1321
Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*)	1323
Grand Murin (*Myotis myotis*)	1324
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	1337
Loutre (*Lutra lutra*)	1355
Poissons	
Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)	1138
Apron du Rhône (*Zingel asper*)	1158
Chabot (*Cottus gobio*)	1163
Blageon (*Telestes souffia*)	6147
Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)	6150

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site «Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme» (FR8201678)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive droite de la Drôme à 2 km en amont de la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à environ 5 km en aval du périmètre du site Natura 2000.

L'analyse des incidences réalisée dans le cadre du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201677), s'applique à l'identique pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de ce site.

Cette analyse permet de conclure que l'incidence des dragages sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires est négligeable.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – (FR8201678)) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :
*«Les Ramières du Val de Drôme » (*Zone de protection Spéciale – ZPS – FR8210041)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :
à plus de 5 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 «Les Ramières du Val de Drôme « d'une superficie de 371 ha, est situé sur le cours de la Drôme dans les communes de Livron-sur-Drôme, Grane, Allex, Chabrillan et Eurre. La rivière Drôme est l'une des rares rivières d'Europe de cette importance (110 km) qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant. Il en résulte une dynamique spontanée des habitats qui a été bien conservée jusque dans la basse vallée de la Drôme, où se situe le site Natura 2000.

Le site présente de nombreux habitats liés à la dynamique alluviale de la rivière. Cette dynamique naturelle de la rivière permet le développement de successions végétales qui s'observent typiquement le long des cours d'eau depuis les milieux de pleine eau à la forêt alluviale. Cette forêt alluviale riveraine qui présente 200 ha est entièrement spontanée et n'a jamais été exploitée. D'une manière générale, tous les habitats sont d'origine naturelle et l'état de conservation du site est exceptionnel.

Ce site est superposé avec une Zone de Protection Spéciale «Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme» (FR8201678).

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis)*	A004	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Grèbe huppé (*Podiceps cristatus)*	A005	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire.
Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) (*)	A021	Hivernage. Etape migratoire.
Blongios nain (*Ixobrychus minutus)*	A022	Etape migratoire.
Héron bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) (*)	A023	Hivernage. Etape migratoire.
Crabier chevelu (*Ardeola ralloides*) (*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-boeufs, Pique bœufs (*Bubulcus ibis)*	A025	Hivernage. Reproduction
Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) (*)	A026	Hivernage. Etape migratoire.
Grande Aigrette (Ardea alba)	A027	Hivernage. Etape migratoire
Héron cendré (*Ardea cinerea*)	A028	Hivernage. Etape migratoire
Héron pourpré (*Ardea purpurea*)	A029	Etape migratoire
Cigogne noire (*Ciconia nigra*) (*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) (*)	A031	Hivernage. Etape migratoire.
Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna)*	A048	Hivernage. Etape migratoire.
Canard siffleur (*Mareca penelope)*	A050	Hivernage. Etape migratoire.
Canard chipeau (*Mareca strepera)*	A051	Hivernage. Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (*Anas crecca)*	A052	Hivernage. Etape migratoire
Canard colvert (*Anas platyrhynchos)*	A053	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire
Sarcelle d'été (*Spatula querquedula)*	A055	Etape migratoire
Harle bièvre (*Mergus merganser)*	A070	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire
Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (*)	A072	Reproduction. Etape migratoire.
Milan noir (*Milvus migrans*) (*)	A073	Reproduction. Etape migratoire.
Milan royal (*Milvus milvus*) (*)	A074	Hivernage. Etape migratoire.
Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) (*)	A080	Reproduction. Etape migratoire.
Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) (*)	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) (*)	A082	Etape migratoire.
Busard cendré (*Circus pygargus)*	A084	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) (*)	A094	Etape migratoire.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Faucon kobez (*Falco vespertinus)*	A097	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (*Falco peregrinus)*	A103	Hivernage. Etape migratoire.
Râle d'eau (*Rallus aquaticus)*	A118	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire
Poule d'eau (*Gallinula chloropus)*	A123	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire
Foulque macroule (*Fulica atra)*	A125	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire
Grue cendrée (*Grus grus*) (*)	A127	Etape migratoire.
Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) (*)	A131	Etape migratoire.
Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus)*	A133	Etape migratoire.
Petit Gravelot (*Chardrius dubius*)	A136	Reproduction. Etape migratoire.
Chevalier combattant (*Calidris pugnax*) (*)	A151	Etape migratoire.
Bécassine des marais *(Gallinago gallinago)*	A153	Hivernage. Etape migratoire
Chevalier arlequin (*Tringa erythropus)*	A161	Etape migratoire.
Chevalier gambette (*Tringa totanus)*	A162	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (*Tringa nebularia)*	A164	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (*Tringa ochropus)*	A165	Hivernage. Etape migratoire
Chevalier sylvain (*Tringa glareola*) (*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos)*	A168	Hivernage. Etape migratoire
Goéland brun (*Larus fuscus)*	A183	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) (*)	A193	Reproduction. Etape migratoire.
Guifette moustac (*Chlidonias hybridus*) (*)	A196	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) (*)	A215	Etape migratoire.
Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) (*)	A224	Reproduction. Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) (*)	A229	Résidente.
Pic noir (*Dryocopus martius)*	A236	Résidente
Alouette lulu (*Lullula arborea*) (*)	A246	Etape migratoire.
Grand Cormoran (*phalacrocorax carbo sinensis)*	A391	Hivernage. Etape migratoire
Goéland leucophée (Larus michahellis)	A604	Hivernage. Reproduction. Etape migratoire

Tableau 9. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Les Ramières du Val de Drôme » (FR8210041)
(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive droite de la Drôme à 2 km en amont de la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à environ 5 km en amont du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques artificiels et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent tout au plus quelques dizaines de m² de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun site remarquable pour l'avifaune d'intérêt communautaire n'est concerné par les travaux. De plus, les travaux qui sont limités dans le temps (une semaine) et dans l'espace.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans la zone d'intervention, les limites 'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Les Ramières du Val de Drôme » (Zone Spéciale de Conservation – ZPS – FR8210041) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

09/02/2023

**** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées* :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, à proximité, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de la passe à poissons de la Drôme. Il s'agit de l'entretien garage aval de l'écluse de Beauchastel (à environ 7 km en amont) mais aussi garage aval de l'écluse de Baix Logis-Neuf (à 11 km en aval).

L'entretien du garage aval de l'écluse de Beauchastel sera réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice ou pelle sur ponton avec une remobilisation d'un total de 3 500 m^3 de matériaux fins. La restitution est localisée en en aval de l'usine entre les PK 124.500 et 125.000 et n'aura pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante avec les travaux d'entretien de la passe à poissons de la Drôme située à 7 km en aval de la restitution des sédiments fins dans le Rhône.

L'incidence de la remise en suspension du chantier d'entretien de la passe à poissons de la Drôme est négligeable et limitée à quelques dizaines de mètres en aval du seuil. Dans cette situation les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien du garage aval de l'écluse de Baix Logis-Neuf situé à 11 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

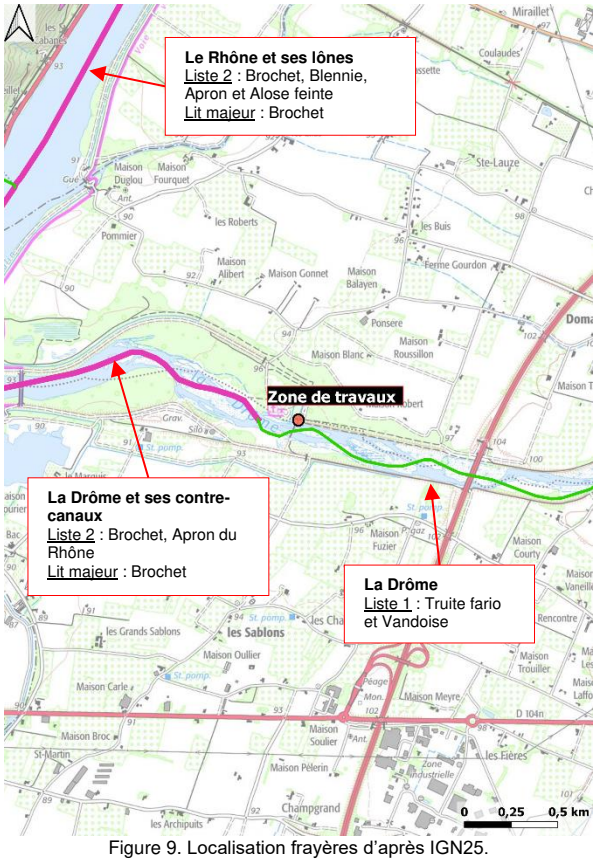

Figure 9. Localisation frayères d'après IGN25.

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 08/07/2013 et 30/04/2013.

Le Rhône et ses lônes est classé en liste 2 pour le brochet, la blennie, l'apron et l'alose feinte. Le lit majeur est répertorié pour un intérêt pour le frai du brochet.

Le lit majeur est quant à lui inventorié pour son intérêt pour le brochet.

La Drôme et ses contre-canaux dans la zone d'étude est inventoriée en liste 2 pour le brochet et l'apron du Rhône jusqu'au seuil amont.

En amont du seuil, la Drôme est inventoriée en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de la truite fario et de la vandoise.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pur ces différents espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans ce contexte, les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis)*
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (Salmo trutta)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus)*

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

L'alose feinte est un grand migrateur potamotoque qui remonte les grands fleuves français pour frayer après avoir effectué sa croissance dans les eaux marines littorales. Dans le bassin versant du Rhône, cette espèce ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrats grossiers délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Plus à l'aval, des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du Palier d'Arles. Les travaux ne concernent pas des sites d'intérêt pour l'espèce. Toutefois, le bon fonctionnement de cet ouvrage sera un élément déterminant pour la migration de l'espèce vers l'amont de la Drôme lorsque le retour de l'espèce sera confirmé dans ce secteur.

L'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. Sur la Drôme, l'espèce fait l'objet d'une protection réglementaire sur le site dit « des Freydières » par APPB 05-4419 du 3 octobre 2005. Ce site où le frai de l'espèce est reconnu se situe à plus de 7 km en amont du seuil, à l'amont de la zone d'étude. Cette espèce qui fait l'objet de nombreux suivis sur la rivière est notée à proximité de la zone d'étude avec une présence dans la passe à poissons de la Drôme ou en aval du seuil (en 1995, 1997, 2001 et depuis 2017). En 2022, vingt-deux individus ont été trouvé sur le cours en aval de la passe à poissons. La passe à poissons et ses abords est un site de transit de l'espèce pour retrouver le cours amont de la rivière. Pour comprendre un peu mieux l'organisation des populations sur le cours de la Drôme, le document du plan national d'action 2020-2030 (mai 2021) précise que « des analyses génétiques permettront de confirmer s'il s'agit d'aprons dévalants. À ce jour, nous ne savons pas si les aprons observés sur ce secteur peuvent accomplir pleinement leur cycle biologique en aval du seuil.

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce n'est pas répertoriée à l'amont du bassin versant de la Drôme, cependant, l'espèce a été inventoriée dans la partie amont de la zone d'étude avec des captures réalisées lors d'une pêche de sauvegarde lors de l'entretien de la passe à poissons au niveau du seuil (4 individus en 2013). En l'absence de sites d'intérêt dans ce secteur, pour le frai de cette espèce, il est envisagé qu'elle ait colonisé, le long de la rivière en aval de Loriol, des secteurs de résurgence où la température de l'eau lui est favorable. Dans la zone d'entretien, la nature des matériaux et les apports réguliers de matériaux grossiers de la Drôme ne permettent pas de disposer de sites favorables au frai de l'espèce.

La lamproie marine fût très commune au XIX^{ème} siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol),

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que, dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve, du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. La zone de travaux au niveau d'un ouvrage béton et de ses abords ne présente pas les caractéristiques nécessaires à la biologie de l'espèce.

La bouvière apprécie les milieux riches en limons. Sa répartition est étroitement liée à la présence de moules d'eau douce de la famille des Unionidae (genres Unio ou Anodonta) dans lesquelles elle pond ses oeufs. La reproduction se situe d'avril à août. Les secteurs peu courants du Rhône sont particulièrement attractifs. La majorité des sites recensés sont des annexes hydrauliques calmes (lônes, mares, contre-canaux de drainage) et les parties profondes et calmes du Rhône (Vieux-Rhône, canal). L'espèce semble répandue surtout au niveau du Rhône court-circuité de Baix et dans le secteur de l'île de la Platière. Elle est également bien présente à l'aval de la zone d'étude qui correspond bien à son préférendum d'habitat avec les dépôts limoneux du Rhône et de la Drôme. Les substrats graveleux et sableux concernés par les travaux ne sont favorables à l'installation des mollusques.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Dans la zone d'étude, il est observé de passage (capture d'un individu lors d'un échantillonnage dans la passe à poissons). Les milieux présents dans la zone d'entretien ne sont pas favorables à cette espèce. En revanche, la présence de la roselière de Printegarde à la confluence avec le Rhône est une zone potentielle de frai de substitution de l'espèce.

Le barbeau méridional est une espèce qui vit principalement en eau fraîche et oxygénée, mais elle peut également survivre dans des milieux plus contraignants. Il est absent de la zone d'étude. En revanche, il est présent en amont de la zone d'étude dans la Haute-Drôme mais aussi, surtout, sur la Roanne et la Gervanne en tête de bassin.

Le blageon fréquente les eaux claires et plutôt courantes avec des fonds constitués de galets et de graviers. La reproduction est réalisée au cours des mois de mai et juin sur des substrats graveleux avec peu de courant (-0,2 m/s) et peu profond. Ces sites de frai se localisent dans des secteurs isolés du courant principal ou à proximité des berges. Dans la zone d'étude l'espèce est présente bien qu'en faible effectif. Sur le bassin versant de la Drôme, l'espèce est assez répandue sur le cours de la rivière et quelques affluents.

Le chabot vit dans les eaux fraiches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Absent du Rhône en retenue, il a été noté, dans le secteur d'étude, lors d'une pêche de sauvegarde de la passe à poissons (un individu). Il est absent des pêches électriques réalisées dans la zone d'étude. Sa répartition dans le bassin versant de la Drôme le mentionne exclusivement sur les hauts de bassin (Haute-Drôme et Bès). La zone d'étude n'est pas favorable à l'espèce et sa présence est considérée comme anecdotique.

Le toxostome vit dans les eaux fraiches avec des fonds en galets. L'espèce se reproduit entre fin mai et dé but juin dans des eaux peu profondes sur des graviers en tête de mouille des petits affluents. L'espèce est bien présente sur le cours de la rivière Drôme depuis la confluence avec la Sure à l'amont jusqu'à la confluence du Rhône. Dans la zone d'étude l'espèce est bien représentée dans la partie amont.

La truite fario, plus que toutes les espèces précédentes, recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des oeufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins des cours d'eau. Sur la Drôme, l'espèce est inventoriée sur la Drôme en amont d'Aouste-sur-Sye et de de nombreux affluents de part et d'autre de la rivière.

La vandoise vit dans les zones courantes où les eaux sont fraiches et bien oxygénées avec des fonds grossiers. L'espèce se reproduit entre fin mars et avril sur des graviers dans des zones à courant soutenu. L'espèce est bien présente sur le cours de la rivière Drôme depuis Crest jusqu'à la confluence du Rhône. Dans la zone d'étude, l'espèce a été inventoriée en 2001 lors d'une pêche électrique. Les derniers inventaires réalisés entre 2013 et 2015 ne la mentionnent pas. L'espèce dispose, en amont du seuil, d'une aire favorable très vaste pour assurer son cycle biologique.

Ces six dernières espèces (barbeau méridional, blageon, chabot, toxostome, truite fario et vandoise) utilisent l'ouvrage dans le cadre de leur transit entre l'aval et l'amont du seuil ou pour retrouver la partie amont du bassin versant en cas de dévalaison en période de hautes eaux de la Drôme. Les sites d'entretien situés dans des secteurs de forte sédimentation ne sont pas favorables à la bonne réalisation du frai de ces espèces.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Le site se localise dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 à 5 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur en raison des apports d'une part des affluents cévenols en rive droite et d'autre part de l'Isère en rive gauche. L'espèce est recensée dans le Rhône, sur la Drôme à Loriol et Alex, dans la passe à poissons du seuil CNR, avec des effectifs très faibles. Plus à l'amont, la présence de l'espèce est aussi qualifiée de faible voire anecdotique.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution à la rivière, n'auront aucune incidence sur l'utilisation de la rivière pour le déplacement de toutes les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces piscicoles.

Préalablement aux travaux d'entretien du bassin de dégravement, une pêche de sauvetage est réalisée afin d'éviter toute mortalité de poissons lors de la vidange. Cette pêche de sauvetage permet aux poissons piégés dans l'ouvrage de retrouver les eaux de la Drôme.

Par ailleurs, les travaux ont pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement de la passe à poissons rive droite de la Drôme qui présente régulièrement des accumulations de sables et graviers au niveau de son ouvrage d'alimentation et son bassin de dégravement. Les travaux ont une incidence positive sur la continuité écologique le long du Rhône.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐
Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
Utilisation zone de travaux :
Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒: Déplacement
Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (*Castor fiber*)	FR	Absente
Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)	FR	Absente
Amphibiens		
Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus)*	FR	Présente

Tableau 10. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de la confluence de la Drôme et le Rhône mais aussi plus en amont sur le cours de la Drôme. Au niveau de la zone d'entretien, comprenant l'ouvrage d'alimentation en eau de la passe à poissons et le bassin de dégravement, l'espèce ne dispose pas de sites favorables à son installation. La zone d'intervention est, au plus, une zone de passage entre le cours aval de la Drôme et la ripisylve plus à l'amont. Les travaux ne modifient pas ses possibilités de déplacement. De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement dans le bassin versant du Rhône. Cette espèce est bien présente sur la Drôme avec une progression de la colonisation vers l'amont du bassin versant. En 2019, l'espèce se retrouve en amont de Die et commence la colonisation du Bez. Une épreinte a pu être récoltée en octobre 2015 sur les enrochements de la passe à poissons. Il est probable que la loutre, très mobile, puisse exploiter la rivière dans ce secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge ne dispose pas de sites favorables dans la zone d'intervention (ouvrage et bassin en béton et enrochements). Les travaux ne modifient

pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent la rivière et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

La grenouille rieuse a été mentionnée sur le bassin lors de la visite du site en 2022. L'espèce peut réaliser l'ensemble de son cycle biologique (reproduction, repos, alimentation et probablement hivernation) dans les eaux du bassin de dégravement de la passe à poissons de la Drôme. Les travaux selon le scénario 3 qui concernent le lit de la Drôme en amont du bassin n'ont pas d'incidence sur l'espèce. Les travaux, selon les scénarii 1 et 2, qui consistent à intervenir dans le bassin de dégravement n'entrainent pas de destruction d'habitats pour l'espèce. Toutefois, le bassin deviendra temporairement moins attractif en raison de la diminution des quantités d'hydrophytes. Avec son mode de vie essentiellement aquatique, les risques d'interaction sont, pour cette espèce, principalement, liés au fonctionnement de la pelle mécanique. Durant les périodes d'activité de l'espèce, entre mars et novembre, les individus sont particulièrement actifs (alimentation, déplacements, reproduction…) et pourront facilement fuir le site de fonctionnement du matériel (la destruction d'individu est peu probable).
En revanche, en période d'hivernage certains individus restent dans le plan d'eau, enfouis dans les sédiments. Dans le bassin de dégravement, les surfaces favorables à l'hivernage des spécimens se localisent dans les zones où les sédiments sont les plus fins en périphérie du bassin et ne sont concernées qu'en cas d'intervention selon le scénario 1. En cas d'intervention, la destruction de ces individus est probable. Cette espèce étant très commune et ses populations robustes, la disparition de quelques individus au niveau de l'emprise ne remettrait aucunement en cause la population locale. Toutefois, au vu de son statut protégé, une mesure de réduction est mise en place en adaptant la période de travaux de manière à ne pas intervenir sur le plan d'eau durant l'hivernage de l'espèce entre novembre et fin février avec le scénario 1.
Afin d'éviter la destruction de pontes, il est envisagé d'éviter la période de reproduction pour les travaux qui concernent le bassin (scénarii 1 et 2). Avec la mise en place de ces mesures de réduction en évitant les périodes sensibles de l'espèce, les impacts sur cette espèce sont très réduits et limités à un dérangement temporaire (quelques heures par jour) des individus qui disposent à proximité de milieux similaires.
En cas de besoin d'une intervention d'entretien selon les scénarii 1 et 2 pour réactiver la passe à poissons, durant les périodes sensibles, il est proposé de confirmer la présence des pontes par un écologue lors de la période de reproduction. Pour la période d'hivernage, une analyse des conditions du site permettra de préciser si des modalités particulières peuvent être mises en œuvre afin d'éviter les risques de destruction de spécimens.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus et des mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre, l'incidence résiduelle du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒
APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

Un site concerne, exclusivement, des milieux terrestres, sur les contreforts d'Ardèche en rive droite du Rhône, en dehors de la zone d'intervention. Les travaux qui se localisent le long de la rivière Drôme n'ont pas d'incidence sur ce site tant pour tes milieux naturels que la faune et la flore inventoriés. Ce site « N°07000004 : Plateau de Rompon » (ZNIEFF de Type 1) n'est pas présenté en détail, ci-après.

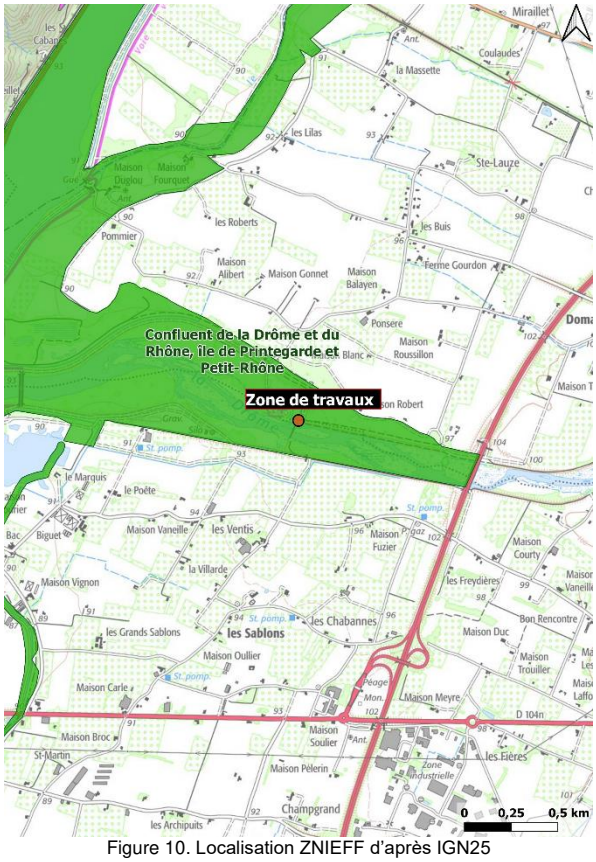

Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône» - n°820030244

Cet inventaire, d'une surface de 583 ha, comprend la retenue en amont immédiat du barrage du Pouzin, la confluence de la Drôme et le Petit-Rhône en rive gauche.

Les milieux d'intérêt sont représentés par les roselières qui se développent en rive gauche sur les anciens casiers du Rhône immergés par la retenue mais aussi les massifs relictuels de forêt alluviale qui se développent ponctuellement.
Le castor est très présent dans ce secteur.

Le petit Rhône est reconnu pour son intérêt entomologique avec 23 espèces de libellules recensées dont l'agrion de Mercure.

Le bassin de la Drôme présente une des dernières populations d'apron du Rhône.

Les travaux de faible ampleur localisés dans le site n'ont pas d'incidence sur les milieux d'intérêt inventoriés.

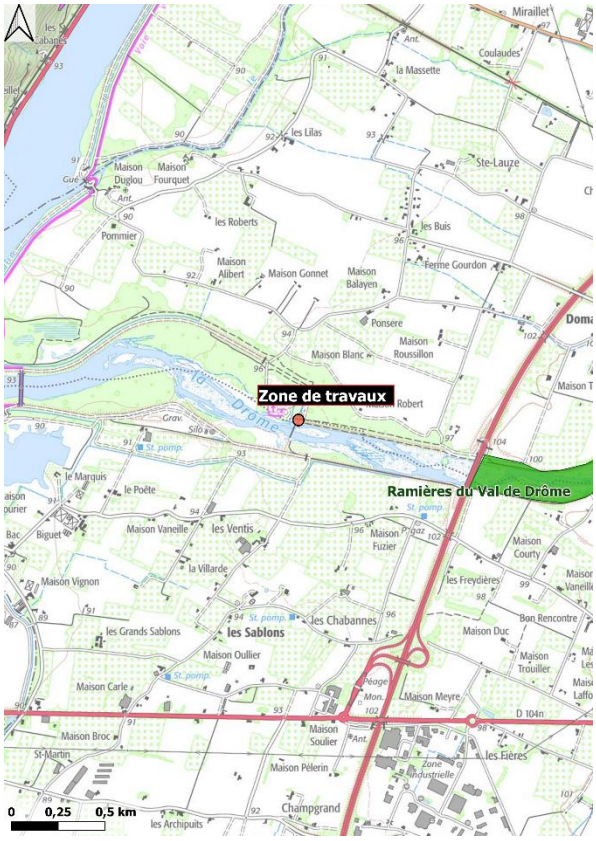

Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Ramières du Val de Drôme» - n°820030050

Cet inventaire, d'une surface de 527 ha, s'étend sur dix kilomètres dans le lit majeur de la Drôme en aval de Crest et comprend la réserve naturelle du même nom.

Dans ce site, plus de 650 espèces de plantes vasculaires (végétaux supérieurs) ont été recensées.

Concernant la faune, la diversité des insectes est importante avec 36 espèces de libellules et 50 espèces de papillons diurnes. Les populations de poissons sont intéressantes, notamment du fait de la présence de l'apron du Rhône, espèce endémique, exclusivement localisée au bassin du Rhône.
Le castor d'Europe trouve dans les Ramières des conditions optimales pour son alimentation. On estime la population à une douzaine de familles. Les Ramières offrent une halte appréciée par de nombreux oiseaux migrateurs transcontinentaux : hirondelles, petits échassiers, rapaces. Les plus spectaculaires sont le balbuzard pêcheur et la cigogne noire. Plus de 70 espèces d'oiseaux se reproduisent dans la réserve.

Les travaux, de faible ampleur, sont localisés en aval de la limite du site et n'ont pas d'incidence sur les milieux d'intérêt inventoriés.

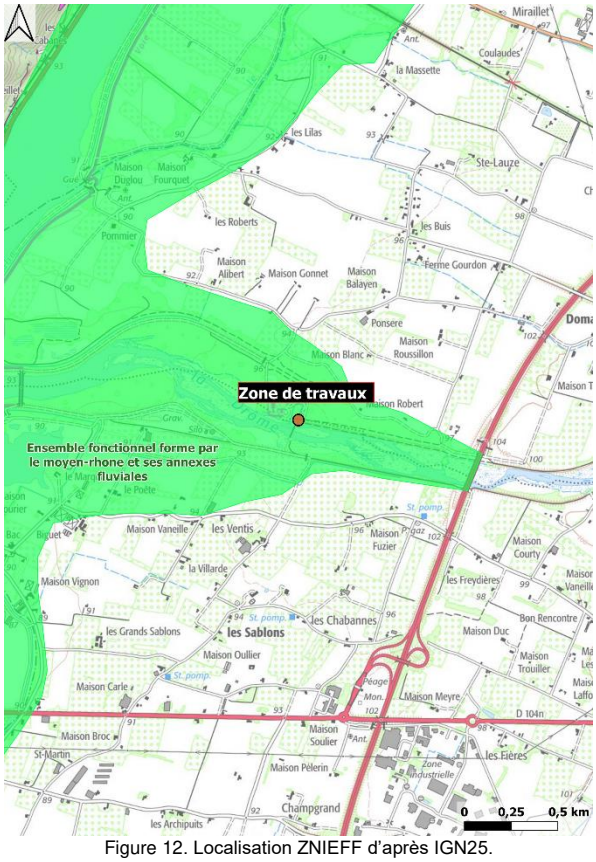

Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25.

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » - n°2601

Ce vaste espace de 23 866 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2 traduit, dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, qui concernent la passe à poissons de la Drôme en rive droite du seuil ont pour objectif de rétablir la fonctionnalité d'un ouvrage pour la circulation piscicole. Cette incidence est positive pour les échanges entre les populations piscicoles du fleuve et les travaux n'auront pas d'incidence négative sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

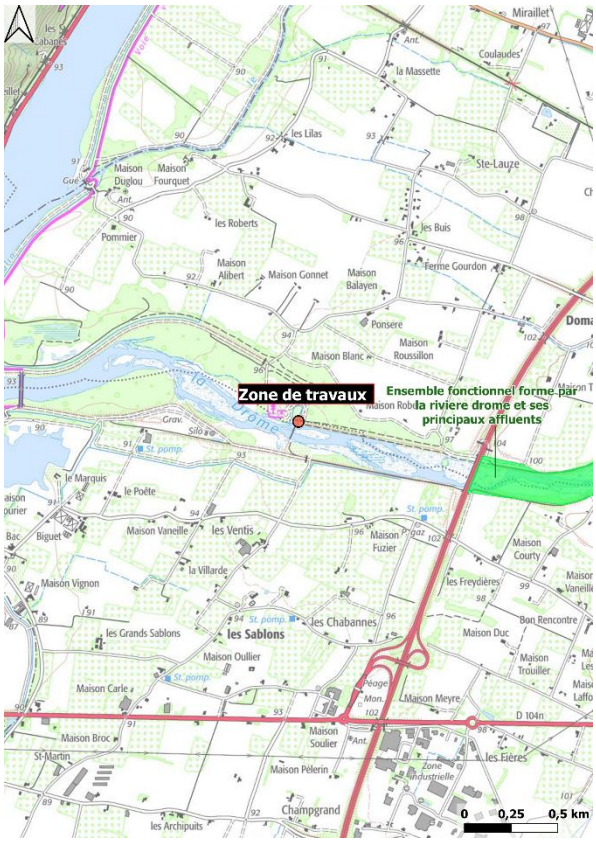

Figure 13. Localisation ZNIEFF d'après IGN25

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents » - n°2609

Ce vaste espace de 12 343 ha intègre l'ensemble fonctionnel formé par la Drôme, ses annexes fluviales et ses principaux affluents (Gervanne, Sure, Bez, Roanne...).

Ce zonage de type II souligne l'interdépendance de ces cours d'eau, dont les tronçons abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I au fonctionnement très fortement interdépendant.

En termes de fonctionnalités naturelles, le val de Drôme et ses annexes exercent tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. Il constitue un corridor écologique pour la faune et la flore et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même. Il joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables.

Les travaux, qui concernent la passe à poissons de la Drôme en rive droite du seuil ont pour objectif de rétablir la fonctionnalité d'un ouvrage pour la circulation piscicole. Cette incidence est positive pour les échanges entre les populations piscicoles du fleuve et les travaux n'auront pas d'incidence négative sur la fonctionnalité de la Drôme et de ses annexes.

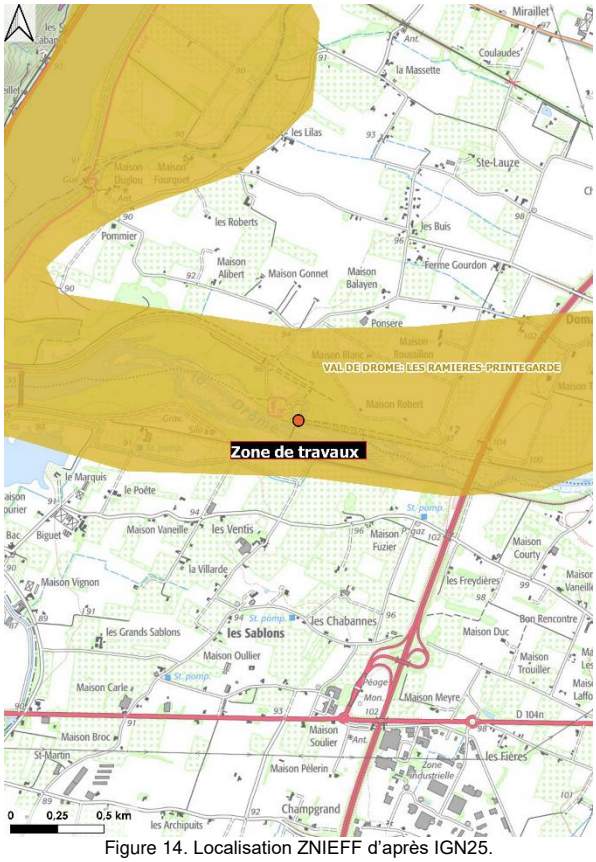

Figure 14. Localisation ZNIEFF d'après IGN25.

ZICO (zone orange sur la carte)

« Val de Drôme-les Ramières-Printegarde » - n°RA04

Ce site d'une superficie de 1 000 ha, se situe au niveau de la confluence du Rhône et de la Drôme.

Ce site fait partie à l'origine du site d'intérêt communautaire que représente la Zone de Protection Spéciale de Printegarde.

En effet, l'intérêt du secteur pour l'avifaune est répertorié depuis de nombreuses années.

Les travaux sont très localisés dans cet inventaire au niveau de l'ouvrage piscicole et n'ont pas d'incidence sur les habitats et l'avifaune locale.

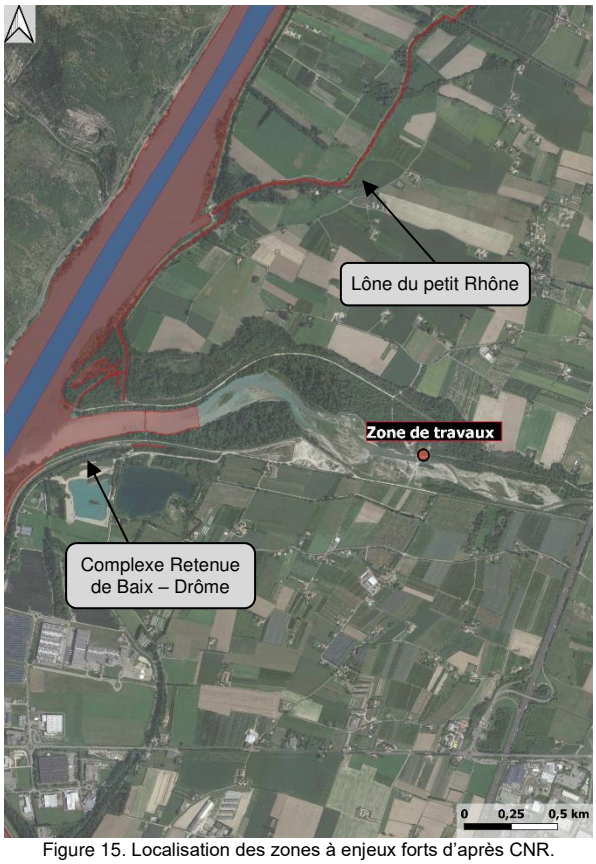

Figure 15. Localisation des zones à enjeux forts d'après CNR.

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité des zones à enjeux forts : « Complexe de Baix – Drôme » et « Lône du petit Rhône ». La zone de travaux ne se situe pas dans ces zones à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

La zone à enjeux forts « Complexe de Baix – Drôme » localisée sur le Rhône en retenue de Baix-Logis-Neuf présente une zone bleue au niveau du chenal de navigation qui caractérise les zones à enjeux de navigation à préserver où les interventions peuvent se dérouler en toutes périodes pour respecter l'article 3.1 l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011.

La zone de travaux est localisée en dehors des sites à enjeux forts et ne nécessite pas d'adapter les périodes d'intervention.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées au Rhône et à la Drôme.

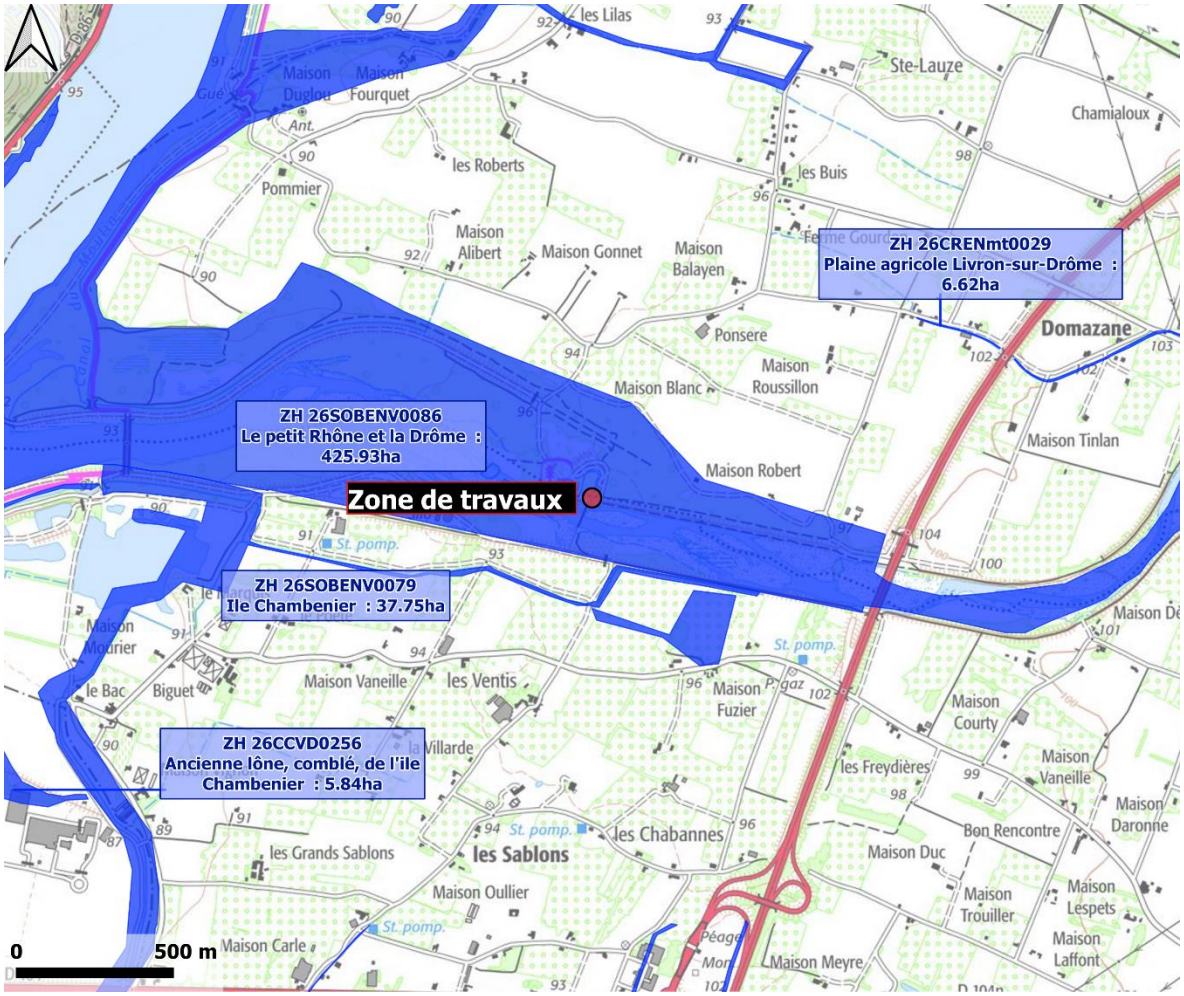

Figure 16. Localisation des zones humides d'après IGN25.

Le projet se situe à l'extrémité aval de la zone humide « Le petit Rhône et la Drôme » n°ZH 26SOBENV0086 qui comprend notamment l'ensemble du cours de la Drôme et de ses milieux alluviaux. La réalisation des travaux de curage d'entretien de l'entrée de l'ouvrage et du bassin de dégravement ne modifie pas les côtes des plans d'eau amont et aval de l'ouvrage et n'ont pas d'incidence sur cette zone humide.

D'une manière plus générale, les travaux de dragage, qui consistent à remobiliser dans des eaux courantes des sédiments présents dans un ouvrage et à proximité immédiate, n'ont pas d'incidence sur ces zones humides répertoriées.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui ☒ non ☐

Nom du captage	Utilisation	Provenance	Volume capté en 2020	Distance au dragage
Puits carrière sables granulats - VICA	Industrielle	Eau souterraine	ND	Prise d'eau dans la retenue en rive droite, en amont à 1 km de la zone d'intervention.

Tableau 11. Prélèvements dans le secteur des travaux

Patrimoine naturel : **oui** ☐ **non** ☒

Dans la zone d'étude et à proximité, il n'est pas noté de patrimoine naturel susceptible d'être influencé par l'intervention dans le lit de la Drôme et ses abords. Toutefois, il est noté un projet en rive gauche de la rivière à proximité du seuil en limite de concession de la Compagnie Nationale du Rhône. Ce site, « les Ventis » n'est pas opérationnel et n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour encadrer son fonctionnement et encadrer les activités à proximité.

Pour les futures interventions sur le site, il sera nécessaire de vérifier l'existence d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pour ce site afin de préciser les périmètres de protection concernés par l'intervention, les précautions complémentaires à prendre lors de l'intervention du matériel dans ces périmètres et de soumettre préalablement le projet à l'avis de l'administration compétente.

Autres enjeux économiques :

Sur la retenue, il est noté la présence du chenal de navigation. A proximité, les équipements liés à la navigation sont représentés par plusieurs équipements en rive droite :

- Un appontement de bateaux à passagers en amont rive droite du Rhône au PK 133.000. Il s'agit, ici, d'un quai sans équipement particulier.
- Une halte industrielle pour la desserte de Drômoise de céréales en rive droite au PK 134.050,
- Le quai SIF de Le Pouzin au PK 134.800.

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : **oui** ☒ **non** ☐
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de… km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

Les berges de la Drôme sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

La piste en rive droite de la rivière artificielle, faisant office de passe à poissons, est utilisée par les promeneurs dans le cadre d'un circuit découverte sur l'environnement (utilité de la passe à poissons, espèces concernées mais aussi site de nidification des guêpiers d'Europe, ...).

De part et d'autre de la rivière, il est noté la présence de pistes cyclables le long des pistes d'exploitation de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône. L'axe cyclable principal est représenté par la « ViaRhôna », localisée en rive gauche de la Drôme.

Il est noté la présence d'une base nautique en rive gauche de l'Ouvèze. Cette base de loisirs accueille un club de canoë-kayak qui navigue sur l'Ouvèze et le Rhône les mercredis et le week-end.

Baignade autorisée : **oui** ☐ **non** ☒

Bien que l'activité ne soit pas autorisée, les eaux de la Drôme, dans la zone d'étude, présentent une forte fréquentation en période estivale.

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : **oui** ☒ **non** ☐

Désignation : **Digue rive droite**
Classe : A☐ B☒
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage.

Désignation : **Digue rive gauche**
Classe : A☐ B☒
Localisation : En dehors de l'emprise de dragage (rive opposée).

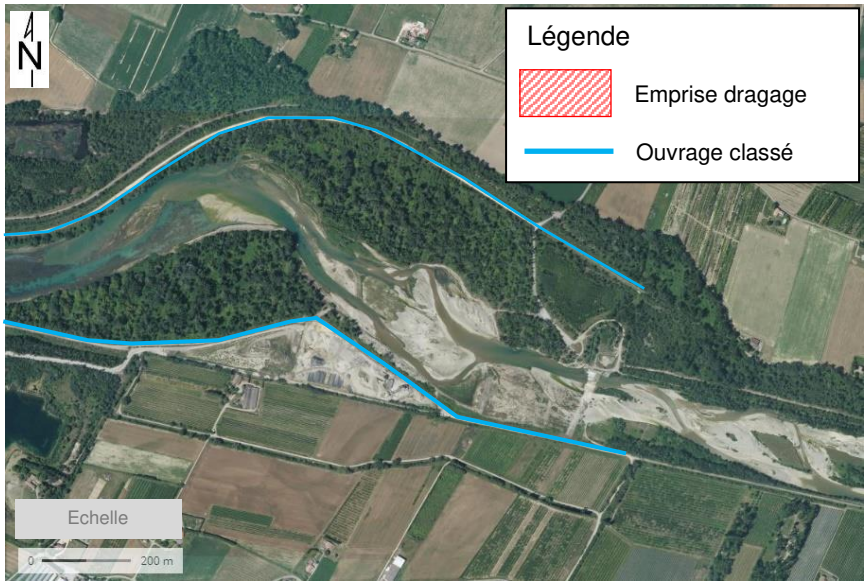

Figure 17. Ouvrages classés à proximité des travaux

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Période de dragage la moins impactante pour le scénario 1 :

Par principe de précaution, l'opération de dragage, selon le scénario 1, ne sera pas réalisée :

- Durant la période de reproduction de l'apron, soit entre mars et juin. Bien que le frai de l'espèce ne soit pas avéré sur le secteur en aval du seuil, la mesure de précaution est prise au regard du caractère emblématique de l'espèce afin d'accompagner les opérations menées dans le but d'élargir son aire de répartition sur le bassin versant.
- Durant la période de reproduction de la grenouille rieuse, à savoir les mois de mai et juin, pour éviter la destruction des pontes dans le bassin. Néanmoins, en cas de nécessité d'une intervention rapide durant le mois de juin, un écologue sera missionné pour une visite du site et vérifier la présence de pontes dans le bassin. En l'absence de pontes, l'intervention pourra avoir lieu sans risque de d'altération de la reproduction de l'espèce.
- Durant l'hivernage de la grenouille rieuse afin d'éviter la destruction des individus enfouis dans les sédiments du bassin. Dans la région des travaux, cette période est comprise entre décembre et fin février. Ainsi, en cas de nécessité d'une intervention rapide durant cette période, l'OFB sera informé et selon les conditions de milieu, il sera défini les modalités les plus adaptés afin de s'assurer de l'absence d'incidence sur les sites potentiels d'hivernage.

Contraintes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Reproduction apron												
Reproduction grenouille rieuse												
Hivernage grenouille rieuse												

Dans ces conditions, il est proposé de prévoir la réalisation de l'intervention d'entretien de la passe à poissons de la Drôme, selon le scénario 1, entre juillet et novembre.

Période de dragage la moins impactante pour le scénario 2 :

Par principe de précaution, l'opération de dragage, selon le scénario 2, ne sera pas réalisée :

- Durant la période de reproduction de l'apron, soit entre mars et juin. Bien que le frai de l'espèce ne soit pas avéré sur le secteur en aval du seuil, la mesure de précaution est prise au regard du caractère emblématique de l'espèce afin d'accompagner les opérations menées dans le but d'élargir son aire de répartition sur le bassin versant.
- Durant la période de reproduction de la grenouille rieuse, à savoir les mois de mai et juin, pour éviter la destruction des pontes dans le bassin. Néanmoins, en cas de nécessité d'une intervention rapide durant le mois de juin, un écologue sera missionné pour une visite du site et vérifier la présence de pontes dans le bassin. En l'absence de pontes, l'intervention pourra avoir lieu.

Contraintes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Reproduction apron												
Reproduction grenouille rieuse												

Dans ces conditions, il est proposé de prévoir la réalisation de l'intervention d'entretien de la passe à poissons de la Drôme, selon le scénario 2, entre janvier et février puis entre juillet et décembre.

Période de dragage la moins impactante pour le scénario 3 :

Par principe de précaution, l'opération de dragage, selon le scénario 3, ne sera pas réalisée durant la période de reproduction de l'apron, soit entre mars et juin. Bien que le frai de l'espèce ne soit pas avéré sur le secteur en aval du seuil, la mesure de précaution est prise au regard du caractère emblématique de l'espèce afin d'accompagner les opérations menées dans le but d'élargir son aire de répartition sur le bassin versant.

Contraintes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Reproduction apron												

Dans ces conditions, il est proposé de prévoir la réalisation de l'intervention d'entretien de la passe à poissons de la Drôme, selon le scénario 3, entre janvier et février puis entre juin et décembre.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sureté des ouvrages hydrauliques

Les travaux sont réalisés à proximité d'un ouvrage classé. Ces travaux ne modifient pas la géométrie et la fonctionnalité de l'ouvrage.

Les dispositions de chantier en cas de crue pour assurer la sécurité du chantier et des ouvrages sont définies lors de l'établissement du plan de prévention avec l'entreprise.

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques liés au fleuve (prélèvements d'eau industrielle et patrimoines naturels) ne sont pas concernés par ces travaux de faible ampleur. Tous ces enjeux sont situés soit sur la rive opposée de la rivière soit à plus d'un kilomètre et en dehors de toute incidence.

Pour les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent régulièrement sur les berges de la Drôme et en périphérie de la rivière artificielle et passe à poissons, une signalisation spécifique sera mise en place pour interdire l'accès au public dans l'emprise des travaux pendant la durée des travaux. Cette interdiction sera effective durant les quelques jours d'intervention n'aura qu'une incidence très faible et temporaire sur ces activités.

Incidences environnementales

Les travaux d'entretien de la passe à poissons de la Drôme interviennent dans un secteur qui n'est pas référencé particulièrement pour un intérêt floristique ou faunistique, bien qu'il soit inscrit dans plusieurs sites d'intérêt. Il s'agit d'ouvrages anthropiques à base de béton et d'enrochement sans intérêt particulier pour la faune et la flore locale.

Les remises en suspension sont faibles car les matériaux sont principalement grossiers (sables et graviers). Une matrice argilo-limoneuse peut exister mais les quantités concernées restent faibles et n'auront qu'une incidence localisée à proximité immédiate des sites d'intervention et à l'aval du seuil (quelques dizaines de m^2).

La vidange du bassin sera accompagnée d'une pêche électrique de sauvetage afin d'éliminer tout risque de mortalité d'espèces piscicole.

L'évaluation d'incidence pour les sites Natura 2000 a permis de confirmer que les travaux n'ont pas d'incidences notables sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (anguille, alose feinte, apron du Rhône, blageon, barbeau méridional, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie marine, lamproie de Planer, truite fario, toxostome et vandoise).

L'évaluation d'incidence pour les espèces protégées a permis de préciser les mesures de réduction mises en place de manière à s'assurer de l'absence d'incidence notables sur les espèces inventoriées à proximité et notamment la grenouille rieuse pour laquelle, les sites d'intervention permettent la réalisation de tout ou partie de son cycle biologique. Les mesures mises en place qui concernent la grenouille rieuse permettent de réaliser les travaux avec une incidence résiduelle négligeable sur l'espèce qui ne nécessite pas de faire une demande de dérogation au titre des espèces protégées.

Par ailleurs, même si la reproduction de l'apron n'est pas avérée actuellement sur le secteur en aval du seuil[4], les interventions se tiendront en dehors de la période comprise entre début mars et fin mai au regard du caractère emblématique de l'espèce afin d'accompagner les opérations menées dans le but d'élargir son aire de répartition sur le bassin versant.
Enfin, préalablement à chaque opération de curage dans le bassin de dégravement, CNR s'assurera que le bassin n'abrite pas d'habitat spécifique au castor (gîte) ou à la loutre (catiche), via une visite de site spécifique.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à une remise en suspension de sédiments à l'aval immédiat du seuil mais très rapidement les conditions se rapprochent des conditions naturelles. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du cours aval de la Drôme pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

- Les opérations de dragage d'entretien de la passe à poissons et de restitution des matériaux n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.
- L'objectif des travaux étant le rétablissement d'une fonctionnalité d'intérêt au niveau de la vallée alluviale, la réalisation des travaux aura une incidence positive sur le fonctionnement des milieux et notamment sur le maintien de la libre circulation des poissons.

➢ **Les opérations de dragage au droit de la passe à poissons et de restitution des sédiments, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

Sous le contrôle de CNR, l'entreprise de dragage procèdera à des contrôles de turbidité afin de garantir la limitation du taux de matières en suspension à l'aval du dragage (consigne présentée au § 1.4 et points rouges sur les figures 6a, 6b et 6c). Ces mesures de turbidité sont complétées par des mesures d'oxygène et de température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012) (cf. points bleus sur les figures 6a, 6b et 6c).

[4] PNA Apron 2020-2030